

Consultation du public sur le Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer, menée du 15/12/2022 au 13/01/2023

Contributions du public

319 contributions ont été reçues dans le cadre de cette consultation.

39 sont des spams automatiques (en diverses langues) : ils sont placés en fin du présent document (p80 à 100)

24 contributions sont en doublon (même contributeur, contribution identique) : elles ont été supprimées par souci de lisibilité

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
885395	19/12/2022	09:39	Association APillac Saint Jean d'Illac	Supprimer la navette Bordeaux-Mérignac Orly peut sembler une bonne résolution. Cependant dans le même temps les compagnies à bas coût (lowcost) multiplient les liaisons au départ du même aéroport développant ainsi des nuisances considérables au profit de compagnies étrangères et pour un trafic essentiellement de loisir ! La navette Bordeaux Orly a un usage beaucoup plus domestique et d'affaire. Alors avant de prendre une telle décision a priori pour préserver l'environnement, veuillez réglementer le développement des compagnies à bas coût. Le plan de développement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac (240 millions d'euros) d'ici 2027 est axé essentiellement sur ce trafic lowcost !
886353	23/12/2022	05:21	Vérification du <u>seuil</u> de présence des espèces reconnues pour leur caractère invasif	<p>Concernant l'exigence précisée à l'article 3 ; « la biomasse est à plus de 90% constituée d'espèce reconnues pour leur caractère invasif ».</p> <p>Les modalités de l'évaluation opérationnelle des 90% serait à préciser. S'agit-il du pourcentage de variétés présentes, du pourcentage de couverture, du pourcentage de volume de biomasse extractible? S'agira-t-il exclusivement du couvert ligneux ? En effet une part des espèces reconnues pour leur caractère invasif n'est pas valorisable en énergie thermique n'ayant pas de composante ligneuse.</p> <p>Par ailleurs dans le cas d'une défriche autorisée pour retour à l'agriculture ou à l'état naturel, si le bois abattu ne peut être valorisé énergétiquement, il sera appelé à un retour au sol selon la hiérarchie des usages, or de nombreuses espèces ligneuses a caractère invasif reconnu se propagent par retour au sol, les graines s'incluant dans le broyat (pour exemple à la Réunion : ajonc d'Europe, Acacia mearnsii, faux poivrier etc...) ou simplement par reprise par bouture (Spathodea campanulata). Ainsi dans le cas ou les espèces reconnues pour leur caractère invasif représenteront moins de 90% sur un couvert, ces dernières ne pouvant être utilisées pour la production énergétique, seront appelées au retour au sol et contribueront potentiellement à la propagation de l'espèce.</p> <p>Il serait préférable de spécifier que dans le cas de la défriche autorisée, pour retour à l'agriculture ou à l'état naturel, s'il y a présence d'espèces reconnues pour leur caractère invasif sans seuil minimum d'occurrence, la valorisation énergétique sera autorisée afin de garantir la destruction de toute source de propagation éventuelle.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
887808	28/12/2022	16:36	Honte éternelle à ce gouvernement destructeur	L'imposture écologique du gouvernement ne connaît donc pas de limites. Avoir si peu de droiture, de considération pour les espèces vivantes, pour les biotopes remarquables, pour la parole des chercheurs du GIEC et de l'IPBES réunis, pour les générations actuelles et futures que vos actes entraînent vers l'abîme, dépasse l'entendement. Renoncez immédiatement à ce nouveau grand projet destructeur. Le fait que vous ayez même pu envisager un tel carnage pour greenwasher le programme spatial de la France en dit long sur votre déconnexion de la réalité scientifique. Vous mettez notre monde et notre espoir en pièces.
887910	28/12/2022	20:30	Opinion sur ce projet	En temps que jeune étudiant Français, je pense que ce projet n'est pas adapté aux enjeux que notre pays et monde font faces. Il est essentiel de mettre un arrêt à la destruction de nos forêts et surtout à des forêts tels que l'Amazonie et cela peut seulement se mettre en place par une interdiction de tels projets. J'espère de tout mon cœur que les Français se mobiliseront contre ce projet.
890380	06/01/2023	13:47	Contre!	Je suis farouchement opposée à toute entreprise agricole dans Les forêts primaires et autres de la Guyane et de la Réunion. Aucun « défrichement » ne peut être envisagé, à fortiori pour tout projet d'agrocarburants. Ce texte est scandaleux il doit être retiré.
890397	06/01/2023	14:17	Sarah valente	CE PROJET EST SCANDALEUX. Comment osez vous ???? Vous êtes la honte des futurs générations.
890399	06/01/2023	14:28	Non-sens	Non à l'exploitation du peu de forêt restante ! "verdir" les carburants ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et du climat. Et pour rappel, un champs d'arbres en monoculture n'est pas une forêt. L'heure n'est plus à la création de nouvelles exemptions autorisant la destruction du vivant.
890405	06/01/2023	14:41	Non à la destruction de la forêt amazonienne de Guyane	Merci de prendre en compte mon avis de refus catégorique que l'état français prenne part dans un projet de destruction d'une partie de la forêt amazonienne par ce décret
890413	06/01/2023	15:31	STOP	Projet climaticide à l'heure où la France se réjouit de la re-election de Lula au Brésil !
890422	06/01/2023	16:01	Préserver notre planète	Comment est-ce possible de pouvoir encore envisager de détruire nos forêts primaires et les espèces qu'elles habitent pour des fusées qui ne nous aideront sûrement pas à mieux vivre sur terre !!!!!
890423	06/01/2023	16:06	Vous êtes complètement à la (bio) masse ????	Ok donc on met des cols roulés, on coupe le wifi et on fait Pipi sous la douche, pendant que vous rasez les forêts primaires pour ... envoyer des fusées ??? Arrêtons cette conquête de l'espace et prenons soin de NOTRE planète plutôt que de la saccager! Il n'y a PAS de planète B.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
890435	06/01/2023	16:53	Ce décret ne doit pas passer si nous voulons continuer à peupler la Terre	Produire de l'énergie en détruisant les forêts primaires est une abération : ces écosystèmes sont extrêmement riches en biodiversité et en les rasant, on fait disparaître toute cette biodiversité. Les arbres replantés n'auront pas la richesse génétique emmagasinée par les anciens. Les forêts sont des puits de carbone essentiels et des réservoirs de biodiversité. Réduire la biodiversité c'est aussi augmenter le risque de pandémie. Ce décret est un danger pour l'humanité
890436	06/01/2023	16:53	Cette mesure est une catastrophe climatique, pour les français et l'humanité ne la mettez pas en place	Les connaissances scientifiques mettent en évidence que produire de l'énergie à partir de la déforestation de forêts primaires ou de plantations de bois est une aberration écologique et climatique. Les événements météorologiques de l'année 2022 montrent que la France a tous intérêt à faire tout son possible pour ralentir le changement climatique. Ce projet de décret est donc un non sens écologiquement, économiquement et surtout humainement.
890444	06/01/2023	17:21	Laissez la nature tranquille	Il serait temps de laisser la nature tranquille et ne pas oublier que c'est elle qui nous permet de vivre.
890445	06/01/2023	17:26	Réflexion climatique	Une aberration de penser encore maintenant que la déforestation de forêt primaire comme possible et écologiquement viable ! Par pitié écouter les scientifiques.
890466	06/01/2023	17:57	L'environnement comme variable d'ajustement	Ce que vous appelez dans la description du projet 'défrichement' devrait en réalité s'appeler 'destruction'. Qu'une dérogation à des lois de protection de l'environnement aujourd'hui très lacunaires soit ne serait-ce qu'envisagée est très problématique. Les intérêts de quelques uns sont en train de condamner nos enfants notamment par la destruction de la forêt amazonienne et vous proposez de les aider avec ce décret. Ceci est à la fois incompréhensible et dangereux. J'espère que mon commentaire fera au moins culpabiliser son relecteur quand il sera ignoré.
890469	06/01/2023	18:04	Limitation du recours à la biomasse	Je suis étonné de cette dérogation. Toutes les études scientifiques sont en phase, il existe des conflits d'usage sur la biomasse. La biomasse ne doit être utilisée que pour des projets de construction (captage de carbone) et les déchets concentrés sur les usages de bois énergie les plus absolument nécessaires. Couvrons déjà ces besoins, ensuite on verra s'il reste de la biomasse disponible (a priori, il ne restera rien).
890489	06/01/2023	19:30	CONTRE LE PROJET DE RASER LA FORET AMAZONIENNE EN GUYANE	Je suis contre le projet de déforestation qui se vote en ce moment. Et je ne pense pas être la seule de mon âge (27 ans) Au lendemain de la COP15, la France décide de raser la forêt amazonienne en Guyane et tous ses habitants simplement pour faire du carburant 'bio' pour les fusées ? Les connaissances scientifiques mettent en évidence pourtant que produire de l'énergie à partir de la déforestation de forêts primaires ou de plantation de bois est une aberration écologique et climatique. Nous ferions mieux d'investir pour sauver la planète au lieu de la détruire. D'autant plus que c'est très lâche de faire cela sur nos territoires d'outre mer qui ont déjà bien historiquement subis les lois du gouvernement français.(cf le scandale du chlordécone,...)
890496	06/01/2023	20:33	Réponse à la consultation	Il serait peut-être temps de laisser les forêts tranquilles c'est bien beau de vouloir produire du gaz mais c'est peut-être mieux de pouvoir respirer et d'avoir une nature à force de vouloir tout industrialiser on est juste en train de tout détruire ...

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
890501	06/01/2023	20:39	Contre évidemment	Je suis contre. Il faut préserver la forêt à n'importe quel prix.
890502	06/01/2023	20:39	Oui à la forêt primaire	Arrêtez les conneries ! Laissez la forêt en place Les biocarburants sont une hérésie totale avec un bilan global négatif et absurde Au lieu de planter des arbres laissez déjà ceux qui sont là !
890504	06/01/2023	20:44	Opposition	C'est une hypocrisie sans nom que de vouloir raser cette forêt primaire ! Après la COP27?? Après tous les dérèglements climatiques de ces dernières années (qu'on aurait pu prévoir si le gouvernement avait écouté les vrais scientifiques)? Vous n'apprenez donc jamais rien de vos erreurs ? Vous devriez avoir honte de laisser une terre morte à vos enfants...
890505	06/01/2023	20:45	Je m'oppose à l'exploitation de forêts pluviales à des fins de production énergétique	Le réchauffement climatique de plus en plus prégnant nous impose non seulement de laisser dans le sol la majeure partie des hydrocarbures qui s'y trouvent encore, mais aussi des respecter les puits de carbone que sont les forêts, d'autant que ces dernières sont d'incalculables réserves de biodiversité. Il est préférable pour le transport aérien de développer des motorisations électriques, ou à hydrogène, des appareils courte distance ont déjà été produits depuis quelques années déjà. C'est pourquoi je m'oppose fermement à ce projet écocide.
890506	06/01/2023	20:49	Tout à fait contre	Déforestation !!!! Contraire à tous nos engagements de la Cop 25. Inadmissible. Quel ministère de la transition écologique êtes-vous ?!!!!
890509	06/01/2023	20:53	Jean-Michel SUDER	La forêt guyanaise est la seule forêt tropicale humide des territoires européens. La forêt guyanaise est le refuge d'une grande biodiversité. La forêt guyanaise participe à l'élimination des gaz à effet de Serre. Je m'oppose à la destruction de la forêt guyanaise
890510	06/01/2023	20:56	Contre ce projet de décret	Ce décret c'est la porte ouverte à la déforestation alors qu'on n'a pas encore inventorié toutes les espèces endémiques et uniques présentes en Guyane. Thomas Pesquet ne serait pas pour, vous allez vous faire un autre ennemi. Plus sérieusement, c'est dingue d'être aussi aveugle quant à la richesse de ce territoire et de vouloir le détruire pour des activités spatiales non rentables. Abandonnez cette ineptie svp.
890523	06/01/2023	21:29	Opposition à ce projet	La crise climatique à laquelle nous faisons face nécessite un arrêt immédiat de ces projets écocidaires. Nous pouvons vivre avec moins d'énergie et avec des énergies renouvelables. C'est de plus en plus démontré concrètement. Ce projet mène à l'aggravation de la destruction de notre environnement et de la vie sur terre pour des fins uniquement financières. Dans l'intérêt général il est impératif que ce projet ne soit pas autorisé.
890525	06/01/2023	21:31	Non à la destruction de la forêt	Autant le lac ça se comprend à la limite, autant ce qui est proposé pour les forêts est une aberration. Non
890527	06/01/2023	21:39	Une aberration écologique	Les conséquences du dérèglement climatique ont été perceptibles plus que jamais auparavant sur le territoire français métropolitain pendant l'année 2022, ainsi qu'un peu partout dans le monde. L'heure n'est clairement plus aux dérogations et petits arrangements avec une législation déjà si peu ambitieuse par rapport aux changements qu'il nous faut entreprendre. Ces dérogations constituent un énorme danger pour la forêt primaire guyanaise, dont la préservation doit

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				être une priorité absolue. Il est temps d'être cohérents et d'avoir collectivement la conscience et l'intelligence nécessaires pour faire face aux défis qui nous attendent.
890535	06/01 /2023	22:00	Non à la destruction des forêts primaires	Bonjour, je refuse l'utilisation du bois de la forêt primaire pour usage dans les centrales électriques biomasse, et pour permettre la plantation de monoculture pour la fabrication d'agrocarburant... pour le secteur spatial. C'est un véritable scandale écologique ! Les connaissances scientifiques ont mis en évidence que produire de l'énergie à partir de la déforestation de forêts primaires ou de plantation de bois est une aberration écologique et climatique. Cette pratique, qui a notamment conduit à la destruction des forêts primaires de Bornéo et à la chute libre du Â« puits carbone Â» de l'Europe, est aujourd'hui fortement encadrée par les textes européens. Pour rappel, la Guyane qui héberge plus de 1 660 essences d'arbres et plus de 710 espèces d'oiseaux, 217 espèces de mammifères terrestres et marins, 167 de reptiles, et des centaines de milliers d'insectes, est directement menacée par cette industrie de la biomasse. Je vous demande de retirer cet amendement et d'abandonner ce projet écocidaire. En vous remerciant pour votre soutien au Vivant,
890537	06/01 /2023	22:16	Forêt amazonienne	Encore une fois l'Etat français ne remplit pas son devoir de préserver le bien commun garant de la vie sur terre. Les scientifiques et les rapports du GIEC, nous alertent sur la situation de la forêt amazonienne qui atteint son point de bascule! Cette révision de la RED III se fera aux dépens du vivant, il serait grand temps d'agir de façon sérieuse et responsable pour limiter l'impact du changement climatique. Les décisions en cours nous mettent en danger.
890540	06/01 /2023	22:40	Demande de retrait de l'amendement pour cause d'aberration écologique	Cet amendement est une aberration écologique et relève d'une tentative de Green washing de la production d'énergie au détriment notamment de la préservation de la forêt amazonienne guyanaise, pierre angulaire du climat au niveau mondial. Cet amendement doit absolument être retiré.
890544	06/01 /2023	22:48	UNE HONTE !!	Détruire les forêts primaires qui sont une véritable richesse indispensable sur Terre, c'est une honte immense. Quand on sait que la crise de la biodiversité est un des principaux challenges d'aujourd'hui et juste après que la COP15 ait eu lieu, pourquoi prendre de telles décisions ???

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
890545	06/01 /2023	22:49	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	Je m oppose fermement à ce massacre écologique et humain. Pourquoi tant d acharnement à détruire la forêt guyanaise, sa biodiversité et l habitat des peuples autochtones.
890548	06/01 /2023	23:18	Avis Defavorable	Avis defavorable
890559	06/01 /2023	23:41	Contre l'exploitation de la forêt primaire pour la biomasse énergétique	Je suis opposée à la destruction de la forêt en Guyane et ailleurs aussi les forêts primaires pour produire de la biomasse, c'est une aberration écologique.
890560	06/01 /2023	23:44	Non à ce projet	Un projet honteux d'un point de vu écologique. La Guyane française est le seul territoire amazonien d'Europe, l'avoir sur notre territoire est une immense fierté. Sa faune et sa flore ne sont encore que peu étudiées,la destruction de ces nombreux hectares de forêt auraient des conséquences dramatiques pour celles ci. La Guyane française fait partie des rares territoires d'Amazonie gérée assez convenablement. Il ne faut pas que cela change. L'écologie est l'un si ce ne le sujet le plus important de ce siècle, ce projet n'a pas lieu d'être.
890570	07/01 /2023	00:33	Contre ce projet	Ce projet est totalement scandaleux... préservons nos arbres!!!
890571	07/01 /2023	00:34	Sauvé l'Amazonie	C'est par l'importation d'espèces extérieures déjà en expérimentation au CIRAD Guyane que vous allez parler de durabilité en détruisant une partie de l'Amazonie et sa biodiversité sur des milliers ha. On est revenu auteurs des colonies pour s'autoriser de prendre et faire ailleurs ce qu'on aurait jamais fait dans la France hexagonale
890580	07/01 /2023	01:16	Un grand NON	Projet insensé, je suis contre.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
890590	07/01 /2023	03:04	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer	C'est ahurissant de lire encore des projets de lois comme celui-ci en 2022 !! Réveillez vous !! Quel avenir vous donnez aux prochaines générations ! On parle d'urgence climatique Les films sur la fin du monde que l'on voit à la télé seront bientôt réel ! C'est beau de faire LENA pour de tels résultats c'est dramatique
890616	07/01 /2023	08:19	Aberration	Bonjour, Comment pouvons-nous envisager un tel projet avec les données que nous possédons ? Souhaitons-nous aller voir la Terre brûler (littéralement) depuis le ciel ? Où préférons-nous préserver le peu de biodiversité qu'il nous reste ? Soyons (et soyez !) un peu sérieux. Je suis absolument contre ce projet. Je vous remercie d'arrêter de raser des arbres et des forêts qui sont essentiels à notre survie.
890619	07/01 /2023	08:36	Aberration écologique	Nous allons détruire l'habitat d'êtres vivants, empêcher des êtres humains de se nourrir par ce projet et ce dans l'unique but de créer des bio carburants. Un des dernières forêts primaires...Bornéo n'a pas suffi ? La planète est en souffrance, elle devrait être au centre des préoccupations plutôt que l'argent et le pouvoir.
890625	07/01 /2023	09:01	Non, trop c'est trop	Bonjour, cette mesure ressemble tout simplement à du greenwashing. En plus de mettre en péril la diversité de la faune et la flore et donc de participer à l'effondrement de la biodiversité, on détruit un bon capteur de CO2 ! C'est 2 pour le prix d'1 !! Je m'oppose donc à ce projet qui essaie de rendre le domaine spatiale vert, rendez la planète verte au lieu de l'espace !
890629	07/01 /2023	09:23	Sauvez la planète !!	C'est une aberration, comment pouvez vous proposer une telle chose en pleine crise climatique ?? Réveillez vous au gouvernement, vous êtes les seul à pouvoir faire bouger les choses, vous avez des enfants vous aussi qui vont vivre sur une planète qui ne va pas bien.
890630	07/01 /2023	09:31	Qui peut prévoir aujourd'hui que détruire la forêt amazonienne est un désastre pour l'humanité ?	Quel intérêt impérieux justifie que la France puisse vouloir déroger aux principes qui protègent la biodiversité de la forêt amazonienne ? Arrêtons de tout massacrer, engageons nous dans la protection du vivant, faisons confiance aux scientifiques et aux peuples autochtones qui alertent depuis des décennies sur la disparition de la forêt amazonienne. Montrons l'exemple !

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
890634	07/01/2023	09:56	Participation à la consultation	Après lecture du projet, je vous partage le malaise ressenti et le dégoût de ce projet qui n'a aucun sens. Aujourd'hui et maintenant, la seule chose qui importe aux citoyens c'est de vivre bien, de pouvoir élever leur enfants sur une planète dont on prend soin, vous venez avec un projet destructeur pour l'un des derniers sanctuaires pour la faune et la flore. Le projet étant encore plus grotesque pour faire voler des fusées... ça n'a aucun sens, merci de garder les pieds sur terre et de respecter enfin les engagements pris pour le climat. Un petit rappel avec le rapport du giec pour les députés concernés ne serait pas de trop. Merci de mettre à la poubelle ce projet de décret.
890637	07/01/2023	10:21	Contre	Dans un monde où la biodiversité décline à vitesse grand v et le climat augmente à fond on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi
890638	07/01/2023	10:22	NO DEFORESTATION	Bonjour, je me place contre cette initiative. La Forêt tropicale de Guyane doit être protégée et rester intacte et intouchable, sa flore et faune doit être protégée.
890650	07/01/2023	11:22	Non au projet de derogation pour la Guyane	Non à la destruction de la forêt guyanaise pour produire du carburant ou quoique ce soit d'autre. Un tel projet n'aurait même pas été imaginé en métropole. Il est absurde de déforester pour produire des plantes vouées à devenir exclusivement du carburant qui n'aura rien de bio. Il ne faut plus couper aucun arbre, même petit. La captation de CO2 est beaucoup plus efficacement faite par des forêts primaires que par des plantations. La production de biocarburants ne doit pas être faite suite à de la déforestation qui remet du CO2. Soyons sobres dans nos usages, évitons le non-indispensable et nous n'aurons pas besoin de tels ravages. Pour la production alimentaire, travaillons sur la restauration des sols au lieu de détruire encore et encore. NON au décret d'exception pour la forêt de Guyane.
890653	07/01/2023	11:35	Une aberration écologique	Bonjour, Au vu de l'urgence climatique il serait bien de se concentrer sur la planète qui nous fait vivre. Favoriser les différentes espèces favoriser la biodiversité. Ce qui se passe au niveau climatique ne va que s'empirer. Pour le bien des futures générations et des générations actuelles, il serait bien d'éviter tout projet de ce type. Laissez la nature évoluer au lieu de la tuer. Nous ne sommes qu'une poussière dans la vie de la terre. Peut-on commencer à parler de maltraitance de la terre ? 🌎
890654	07/01/2023	11:41	Contre sens	Il est insupportable de voir encore ce genre de projet naître en 2023.
890655	07/01/2023	11:45	Une énorme erreur et une honte pour la France	Au moment même où l'on apprend que l'ex-président Bolsonaro a détruit une part énorme de la forêt brésilienne par son action politique pour exploiter de plus de terres agricoles, on apprend que le gouvernement d'Emmanuel Macron qui lui-même a fait la leçon à l'ex-président brésilien sur sa gestion calamiteuse, détruira lui-même la plus sauvage, la plus luxuriante des biodiversités de notre pays pour produire du biocarburant n'est-ce pas du greenwashing de la pire hypocrisie, du pire non-sens à l'heure où les scientifiques nous expliquent chiffres à l'appui que la biodiversité mondiale est en net recul. Évidemment je suis contre et je commence à penser que nos politiques sont des ennemies de la nature sauvage qu'il ne peuvent forcément pas gérer ce qui est pour eux un drame. Foutre la paix à la nature, au vivant vous et il si malaisé ? NON ET NON laisser notre forêt de Guyane tranquille

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
890662	07/01/2023	12:16	Arrêtez la déforestation	La forêt de Guyane est notre poumon à protéger. Abolissez cet amendement pour brûler les arbres de cette forêt primaire !! Nous sommes en 2023 vous dirigeant connaissez les risques écologiques, vous ne pourrez pas dire « on ne savait pas » « qui aurait pu prédire ». Ceci est un projet écidaire, il est encore temps de reculer pour le bien commun. Cordialement, Chloé Compagnon
890664	07/01/2023	13:01	Le secteur spatial	Arrêtez de vous prendre pour des Américains ou des soviétiques, ils polluent déjà bien assez avec ce qu'ils produisent à eux-seuls; n'entrent pas dans cette orgie climatique juste pour un concours de création de nouvelles fusées dites "bio", mais dont on ignore complètement la neutralité écologique...
890669	07/01/2023	13:38	NON	Hors de question!!! Nous sommes contre cet amendement nous les Guyanais ! Allez défricher chez vous ! Nous lutterons contre cet amendement !
890671	07/01/2023	13:43	NON	Il est indispensable de ne plus toucher aux forêts primaires juste irremplaçables !
890672	07/01/2023	13:55	Laissez nos terres	Ne touchez plus à nos terres ! Des projets de plantations d'arbres en plein Paris pour raser nos forêts ? Et puis quoi encore ?
890682	07/01/2023	14:43	Biomasse en Guyane	Je suis pour l'arrêt de la déforestation en Guyane au profit de la construction des 'biomasses' Pensez à l'avenir de notre planète !
890687	07/01/2023	14:52	NON, NON, NON NON	NON, NON, NON, NON
890701	07/01/2023	15:46	Pour le retrait de l'amendement Dérogation Biomasse	Il est absolument inadmissible de créer de la biomasse à partir de la Forêt amazonienne. Aucune exploitation industrielle n'est acceptable. Seules des solutions à échelle humaine sont compatibles avec un avenir où l'humanité puisse survivre. Il est presque déjà trop tard pour ouvrir les yeux ! Mais ouvrez les donc enfin ! Cet amendement est la porte ouverte à tous les excès. Comme ceux déjà à l'oeuvre en matière de déforestation/subvention ! ça suffit !
890723	07/01/2023	17:27	Non à la déforestation en Guyane pour la centrale Biomasse.	Bonjour, cette déforestation est une hérésie quand on connaît les bienfaits des forêts (presque) primaires de Guyane: biodiversité, régulation climatique, puits de carbone, protection de la ressource en eau qualitative et quantitative. Les sols des forêts équatoriales sont très sensibles aux coupes rases et le risque érosif post crue avec destruction de la masse humique est très fort. Il n'est pas réaliste de parler de reboisement ou de mesures compensatoires, pour retrouver un état identique il faut plusieurs centaines d'années. De plus ce sont des territoires occupés par les amérindiens et il y a une valeur patrimoniale à ces territoires fondamentale. Il s'agit d'un projet écidaire et ethnocidaire. c'est aussi ce qui s'appelle de l'économie de mine de type coloniale. Alors que vient d'être décidée par l'Europe l'interdiction d'importation de produits issus de la déforestation ce projet semble très anachronique. Enfin , en Guyane comme ailleurs, la première source d'énergie est l'économie d'énergie avec des bâtiments éco construits ne demandant pas de climatisation , et d'autres sources renouvelables d'énergies sont sûrement possibles.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
890725	07/01 /2023	17:38	Dérogation biomasse	Bonjour, Je suis contre ce projet écocidaire. Francis Hallé , biologiste de renom est de cet avis https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-vendredi-06-janvier-2023-7297746 Ainsi d'ailleurs que de nombreux scientifiques. https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/11/pour-le-climat-bruler-du-bois-n-est-pas-une-alternative-a-la-combustion-fossile-alertent-500-scientifiques_6069636_3244.html Le réchauffement climatique lié à l'activité humaine va provoquer des bouleversements désastreux . Bruler de la foret primaire donc détruire sa biodiversité compte tenu de notre niveau de connaissances est tout simplement criminel et si cet amendement est appliqué il faudra un jour, juger les criminels qui l'auront entériné. Je suis grand père et je conteste ce projet avec la dernière énergie pour l'avenir de NOS petits enfants . Sincères salutations.
890728	07/01 /2023	17:44	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides ou gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre mer	Il est inconcevable , je suis contre toute atteinte de quelque nature que ce soit, aux forêts des territoires d'outremer. Ne touchez pas aux forêts. Ne coupez pas les arbres. Respectez les forêts leurs habitants. Non à la plus petite destruction
890735	07/01 /2023	18:01	Protéger les forêts	Bonjour, Je m'oppose à ce projet qui semble tout à fait contraire avec les besoins actuels. En effet, les monocultures d'arbres qui remplaceront la forêt en Guyane n'auront rien de comparable sur le plan de la biodiversité. Nous devons protéger ce poumon de la planète. Merci d'entendre nos avis.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
890762	07/01/2023	20:14	Continuons les aberrations écologiques	A l'heure où les journaux disent que l'année 2022 aura été la plus chaude et la plus sèche jamais enregistrée, vous participez avec ce décret à inscrire ce type de climat dans la durée. D'autant que la richesse de la biodiversité (végétale et animale) que représente ces forêts primaires n'a pas prit. Notre survie n'a pas de prit non plus. Apprenons à protéger et comprendre notre planète avant de vouloir en explorer de nouvelles. Je vous demande sincèrement de ne pas voter et mettre en application ce décret. Au sentiment de remerciement que j'ai à votre égard si vous évitiez cela se mélange un sentiment de ne pas vous devoir une telle gratitude. Vous êtes les élus du peuple français, élus de la démocratie et ne devez pas voter des projets qui vont compromettre notre vie à tous, mais bien des projets n'ont d'autres buts que de la protéger et de l'améliorer. Voter ce projet, c'est faire l'affront pour une très grande majorité de la population qui est contre ce projet mais qui n'en a malheureusement pas connaissance. Faites donc une consultation citoyenne pour voir l'avis des français et françaises et vous verrez beaucoup de réaction qu'une simple demande de commentaire sur un site internet.
890765	07/01/2023	20:32	Un décret ouvrant la voie à la déforestation	STOP à cette parodie de décret ouvrant la voie à la destruction des forêts au combien précieuses de la Guyane et de la Reunion. Cela paraît inimaginable à notre époque de voir le parlement européen accéder à ce type de demande. Pas de dérogation, pas de contournement aux lois existantes.
890770	07/01/2023	20:40	Stop	Et si on arrêta simplement de détruire notre environnement ?! 'Protection de l'environnement' terme que nos politique ne connaissent visiblement pas, l'appât du gain est tristement plus fort...
890799	07/01/2023	23:02	ECOCIDE !	Ce projet est une aberration, surtout au vue du désastre climatique qu'est le réchauffement de la planète. Que l'Etat arrête son asservissement colonial ! Après la tentative manquée de la montagne d'or, vous trouvez encore une folie à imposer aux Guyanais !!
890867	08/01/2023	02:16	Stop à la déforestation	Vous êtes fous, arrêtez de détruire la forêt primaire. Ce projet se décret est écocidaire...
890892	08/01/2023	07:45	Dérogation biomasse outre mer	Encore un texte qui favorise le maintien du monde d'avant et qui continue de nous pousser, les etres vivants de cette planète dans le mur.... Ce ne sera que dans l'extrême chaos que nous cesserons de nous débattre pour poursuivre notre croissance irresponsable et accepteront nos morts, n'ayant pas tenter un autre chemin de sobriété et de résilience adapté Retirez ce texte et réduisez le secteur spatial pour aller vouloir vivre ailleurs alors que sur Terre il y a tout !?
890929	08/01/2023	08:46	Stop!	Produire de l'énergie à partir de la déforestation est une aberration. Une honte de plus pour l'humanité. Aucune leçon n'est tirée de toutes ces catastrophes climatiques et de la dégradation de ce monde.
890948	08/01/2023	09:06	Non aux dérogations !	En ces temps d'urgence climatique majeure et alors même que les émissions de gaz à effet de serre de la France augmentent depuis 2021, plaçant le pays en véritable régression, on se demande bien comment il peut être proposées, de telles dérogations. Le pire ne pouvant pas toujours être la norme et c'est bien la notion d'inacceptable qui doit profondément responsabiliser la politique climatique d'aujourd'hui et de demain. Des orientations fermes pour des choix déterminés à agir avec compétence, responsabilité et conscience.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
890981	08/01/2023	09:33	Pas de déforestation	Il serait temps d'arrêter de deforester même « légalement ». La Guyane et la Réunion sont des écosystèmes fragiles. Attaquer une forêt primaire ou secondaire, même pour faire de la bien-pensance ne doit pas être possible. S'il vous plaît arrêtez votre massacre et consultez de vrais spécialistes sur place avant de prendre vos décisions
891008	08/01/2023	10:26	Avis défavorable	Autoriser des dérogations pour du défrichement de forêts primaires en Guyane est insensé. La biodiversité et le climat doivent être considérés avec la même criticité, l'un ne va pas sans l'autre. La priorité de notre gouvernement devrait être la réduction de la consommation d'énergie, et non une production acharnée et nocive pour les écosystèmes et l'Humanité. Il est impératif d'abandonner ce projet de loi et de se recentrer sur des projets bénéfiques pour la planète et la société.
891015	08/01/2023	10:33	Je ne suis pas d'accord	La destruction des forêts primaires dans un but de creation energetique est une aberration ! Ces forêts nous font vivre et abritent surtout une faune et une flore que l'on ne peut choisir de détruire ! Respectez le vivant ! Les citoyens sont contre vos actions !!!
891042	08/01/2023	11:21	Opposition	Bonjour, Je me permets de m'opposer à cet amendement afin de préserver la forêt en Guyane. Préservons nos ressources naturelles, préservons la biodiversité !
891050	08/01/2023	11:45	Vigoureusement non	Les députés sont des représentants du peuple, au service du peuple. Celui-ci a avant tout besoin de conditions de vies décentes : un air pur, une eau pure, un climat stable. Il est hors de question de toucher à la forêt primaire ou d'introduire une notion de 'défrichement légal', par essence floue et sans contre pouvoir. Ces amendements ne doivent pas être votés. Les retirer est un acte de conscience.
891061	08/01/2023	12:17	Contre une dérogation	A lire les informations fournies et les justification, il me semble NECESSAIRE de NE PAS faire de dérogation. La loi actuelle est juste et bien pensée. Sinon fait une politique de petits pas pour contrer la loi : un défrichement de foret primaire et rendu légal, puis un monoplantation energetique puis on demande une dérogation pour faire passer le tout. - Respectez la loi et ne faites pas de dérogation !
891071	08/01/2023	12:32	Stop a la déforestation des forêts primaires.	Quand le dernier arbre aura été brûlé, il s'apercevront que l'argent ne se mange pas' CQFD : Amender des dérogations pour continuer à deforester des forêts primaires et produire des forêts consommables, c'est continuer la course au profit sous la bannière du 'bio', de 'de l'ecoresponsable' . Un biocarburant reste néanmoins un carburant, un joker qui continue à faire avancer une économie écocidaire à une vitesse delirante, en brûlant les ressources de la planète à vitesse grand V. Ralentissons. Et abandonnons certaines pratiques. La solution, c'est la réduction de l'utilisation des carburants, bio ou pas, pas la diversification ou la bio-nification des sources. Je suis contre ce projet.
891075	08/01/2023	13:00	Aberration	Comment en 2023, nous pouvons encore avoir l'indécence de proposer de tels textes ? Les catastrophes climatiques se succèdent (inondations, tempêtes, pics de chaleur insoutenables), et nos representants osent encore proposer ce genre de texte ? Mais sur quelle planète vivez-vous ? Laissez les arbres où ils sont, la planète ne s'en portera que mieux et nous aussi.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891102	08/01 /2023	16:03	Le maintien de la forêt doit être la priorité	Les éléments dont j'ai connaissance actuellement indiquent que la culture d'agrocarburants au détriment de la forêt guyanaise est un projet défavorable à la santé et écocidaire. En effet la déforestation qu'implique ce projet aura inévitablement des impacts sur le climat (augmentation de la quantité de gaz à effets de serre dans l'atmosphère en raison de la destruction de la forêt qui est un puits de carbone), sur la biodiversité (qui est une limite planétaire et dont la destruction constitue un risque majeur pour la survie du vivant, la COP15 nous l'a rappelé, nous savons que la 6e extinction de masse est en cours...), la sécurité alimentaire (moins de terres agricoles disponibles pour nourrir la population), les droits des peuples autochtones (qui risquent de se retrouver privés de leurs terres et voir leur sécurité menacée). Le GIEC alerte sur ces potentiels impacts dans le rapport 'Climate Change and Land' publié en 2019. Au regard de ces éléments, il semble donc que malgré les apparentes vertus des agrocarburants (réduire les émissions de GES dans le secteur des transports notamment) et donc des dérogations proposées par le gouvernement, celles-ci auront des effets délétères sur la santé environnementale et humaine. Il serait donc extrêmement pertinent de RENONCER à ce projet de dérogation, ce qui permettrait par la même occasion d'aller vers le respect du droit humain à vivre dans un environnement sain (article 1 de la Charte de l'environnement). Sur un plan personnel, j'ai 25 ans et j'aimerais pouvoir jouir de ce droit autant que possible (vous savez comme moi que ce n'est pas bien parti. Je suis par exemple un peu énervée de constater que l'eau de pluie n'est plus potable nulle part). Quand le Secrétaire Général de l'ONU dit que 'l'humanité est devenue une arme d'extinction massive' (COP15, décembre 2022), je pense qu'il faut reconsidérer radicalement nos actions, nos manières de vivre, nous reconnecter à nos émotions et arrêter le massacre maintenant. De nombreux acteurs associatifs alertent sur le projet, écoutez-les. D'autres proposent des alternatives, laissez-les s'exprimer et écoutez-les. Et arrêtez de déroger au droit, arrêtez de déforester.
891111	08/01 /2023	16:41	Ce n'est pas un bon idée	Les connaissances scientifiques mettant en évidence que produire de 'énergie à partir de la déforestation de forêts primaires ou de plantation de bois est une aberration écologique et climatique. Cette pratique, qui a notamment conduit à la destruction des forêts primaires de Bornéo et à la chute libre du Â« puits carbone Â» de l'Europe, est aujourd'hui fortement encadrée par les textes européens. Et pourtant, la Guyane qui héberge plus de 1 660 essences d'arbres et plus de 710 espèces d'oiseaux, 217 espèces de mammifères terrestres et marins, 167 de reptiles, et des centaines de milliers d'insectes est directement menacée par cette industrie de la biomasse. Je trouve que cette projet n'a pas du sens en 2023.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891126	08/01/2023	17:50	contre l'amendement pour permettre l'utilisation du bois de la forêt primaire dans les centrales électriques biomasse	Bonjour, cette déforestation est une hérésie quand on connaît les bienfaits des forêts (presque) primaires de Guyane: biodiversité, régulation climatique, puits de carbone, protection de la ressource en eau qualitative et quantitative. Les sols des forêts équatoriales sont très sensibles aux coupes rases et le risque érosif post crue avec destruction de la masse humique est très fort. Il n'est pas réaliste de parler de reboisement ou de mesures compensatoires, pour retrouver un état identique il faut plusieurs centaines d'années. De plus ce sont des territoires occupés par les amérindiens et il y a une valeur patrimoniale à ces territoires fondamentale. Il s'agit d'un projet écocide et ethnocidaire. C'est aussi ce qui s'appelle de l'économie de mine de type coloniale. Alors que vient d'être décidée par l'Europe l'interdiction d'importation de produits issus de la déforestation ce projet semble très anachronique. Enfin , en Guyane comme ailleurs, la première source d'énergie est l'économie d'énergie avec des bâtiments éco construits ne demandant pas de climatisation , et d'autres sources renouvelables d'énergies sont sûrement possibles
891172	08/01/2023	20:36	Sans titre	La destruction d'une forêt primaire pour fabriquer du biocarburant dans le secteur spatial est une aberration écologique et climatique.
891233	09/01/2023	05:22	Avis défavorable à cette consultation	Dans la théorie, l'ensemble des arguments invoqués semblent cohérents. Mais que donnera la pratique ? Ces dérogations pour les deux territoires : Guyane et la Réunion généreront un appel d'air. Que se passera-t-il quand la quantité de bois diminuera ? Les industries travailleront en sous-régime ? Non. Les sous-traitants en charge de l'approvisionnement en bois trouveront des solutions pour exploiter toujours plus de bois. Or, même en cas de défrichement légal et d'espèces exotiques envahissantes, on sait que l'action humaine sur les forêts n'est pas neutre sur les espèces environnantes (faune et flore) et qu'il faut plusieurs années pour qu'elles se régénèrent. Arrêtons de jouer avec les ressources naturelles de ces territoires. A chaque fois que l'homme intervient sur ces environnements complexes et mal connus (notamment l'Amazonie), des dégâts sont causés sans que les risques aient été bien évalués (pas par manque de rigueur méthodologique mais parce que nous ne maîtrisons pas toutes les implications existantes). Alors, l'argument juridique disant qu'à ce moment-là « on ne pouvait pas savoir » ne marchera plus. Aujourd'hui on sait. Il faut préserver nos forêts, car ce sont des puits de carbone et que quelques actions humaines peuvent générer un effondrement de l'écosystème. Le principe de précaution environnementale est plus important que les quelques MWh qui seront produits par cette biomasse.
891234	09/01/2023	07:07	Participation à la consultation sur la dérogation par rapport à la biomasse en Guyane	Pourquoi cette dérogation? Déforester la Guyane pour faire du bio-carburant....Ne critiquons nous pas Bolsonaro pour les déforestation en vue de planter du soja qui sert ensuite à l'élevage industriel et au soit disant bio carburants? Détruire encore des puits de carbone? Où nos dirigeants ont ils la tête? Pour le bénéfice de qui: intérêt collectif où intérêts individuels? Intérêt collectif je ne vois vraiment pas! Je ne vote pas et ne paie pas d'impôts pour que de tels décrets qui bénéficieront seulement à quelques uns voient le jour. Ce sont des privés qui vont cultiver cela. Il semblerait que cela soit pour fournir de l'électricité au secteur spatial....et pour cela on continue à détruire la planète allègrement. je ne suis pas prête à faire aller des gens dans l'espace à n'importe quel prix!
891237	09/01/2023	08:22	Arrêtez de détruire la biodiversité	Face à l'ampleur inédite de la crise climatique que nous traversons, la priorité n'est plus aux projets écocidaire de ce genre Soutien inconditionnel à Marine et Wildlegal sur ce projet.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891241	09/01 /2023	09:10	Hors de question	Vous souhaitez défricher la forêt primaire amazonienne, dites-le clairement. C'est une pure aberration écologique. Et à plusieurs niveaux : - vous allez détruire un puit de carbone, donc non seulement en capter moins, pour derrière en produire. - vous allez détruire l'habitat de nombreuses espèces et le réduire encore et toujours. - vous allez détruire des espèces, une diversité génétique, que vous ne pourrez jamais retrouver. Il n'y a pas de retour en arrière possible à ce genre de projet assassin. Donc non au projet en Guyane (qui n'est pas comparable à celui de la Réunion, ne les mettez pas sur le même pied d'égalité).
891246	09/01 /2023	10:34	Ecocide	Le ministère de la transition écologique ? Vous préparez une transition vers le pire ? Comment pouvez-vous préparer de tels projets ? Saccagez les forêts, détruire les montagnes, tuer les océans...mais quel but poursuivez-vous ?
891251	09/01 /2023	12:14	Dérogation	Je suis ingénieur forestier et docteur en sciences. Cette dérogation n'a aucun sens et freinera encore la nécessaire transition vers un un climat vivable pour nos enfants. Y pensez-vous, à nos enfants, ou écoutez-vous seulement les lobbys ?
891260	09/01 /2023	13:24	Nous sommes contre	Nous sommes contre un tel projet destructeur
891268	09/01 /2023	14:37	Opposition à l'utilisation de terres de Guyane pour confectionner un carburant vert	Je suis contre la déforestation de terres sauvages abritant des espèces animales et végétales pour la confection de carburants plus verts pour les véhicules aérospatiaux.
891274	09/01 /2023	16:15	On arrête les conneries s'il vous plaît!	Contre ce projet d'un autre temps et en total décalage avec l'état des connaissances actuelles sur les forêts primaire, l'environnement, le réchauffement climatique. NEXT!
891290	09/01 /2023	19:47	Non au projet	Apprenons à mieux connaître nos forêts avant d'explorer l'espace au prix de la destruction de notre terre. Es-ce vraiment des adultes qui ont pu imaginer un projet pareille ?
891302	10/01 /2023	05:30	Renoncer le projet biomasse	Bonjour, je suis un habitant de la Guyane il est hors que vous venez dans notre territoire pour un projet qui nous intéresse strictement pas qui nuit à la biodiversité du pays...Merci au revoir !
891322	10/01 /2023	11:51	Déforestation de la Guyane!	Cette décision est inadmissible et incompréhensible! Parlez vous avec les scientifiques climat et biodiv?
891337	10/01 /2023	17:13	Guyane	Bonjour, Désolant de voir cette stratégie de coupe d arbres primaires pour la biomasse. Décidément, ce gouvernement n aura pas fait grand chose pour l écologie...
891369	11/01 /2023	08:16	pas touche à la forêt	Est-ce une (mauvaise blague) ? Merci de plutôt sanctuariser la forêt puits de carbone et réserve de biodiversité (en bref, la sécurité) que de la raser !!!! aucune raison valable à ça.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891386	11/01 /2023	11:07	Scandale	Alors même que la forêt guyanaise constitue LE trésor de la France en matière de biodiversité. Alors même que la France n'est pas en reste pour critiquer la déforestation chez son voisin brésilien, voilà que l'on s'emploie à faciliter les défriches pour alimenter les fourneaux!!!! Il serait certainement judicieux au contraire de ce renoncement aux approches européennes vertueuses de revoir ce qui est à la source de la problématique. Une PPE qui fait une part trop importante à la biomasse. Qui fiche des objectifs démesurés, insoutenables sur le territoire. Objectifs définis au doigt mouillé localement par des fonctionnaires ayant eu l'impression que plus ils mettraient des gros chiffres dans les tableaux, plus vite ils prendraient du galon. Objectifs délétères dont s'emparent les opérateurs privés pour justifier des projets insoutenables leur permettant par suite de mettre sous pression l'Etat. Il n'y a rien de technique à opposer à un tel décret. Mais d'un point de vue principe, cette approche est pitoyable et n'est pas à mettre au crédit de la France quand par ailleurs elle s'affiche comme moteur dans la cause environnementale. Un Nième exemple d'un "en même temps" qui pourrait prêter à sourire s'il ne s'attaquait pas à un bien si précieux que l'environnement de nombreuses générations futures.
891389	11/01 /2023	11:28	NON à cette nouvelle aberration	Une nouvelle aberration écologique et climatique. alors que le parlement Européen se targue de 'Son Pack Vert' encore une fois existence d'un écart sans précédent entre les intentions et les actes Je proteste contre cette nouvelle Aberration et demande lez retrait
891403	11/01 /2023	13:11	L'urgence écologique ne justifie pas de dérogation	Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ?
891421	11/01 /2023	16:28	Niveau d'hypocrisie ?	Vous n'avez pas honte de proposer ce genre de chose aujourd'hui ? Nous avons besoin de nos forêts primaires pour agir comme puits de carbone, plutôt que de déforester pour en faire du carburant à usage discutable. Les fonds du petit saut sont contaminés au Mercure, de multiples études du CNRS et de l'Université de Bordeaux en parlent et nous l'enseignent en cours, pourquoi ne prenez-vous pas en compte les avis scientifiques ? En exploitant le petit saut, vous risquez de contaminer l'eau au Mercure qui va s'écouler en aval et toucher les populations. Vous allez nous dire 'qui aurait pu prédire qu'on contamine une nouvelle population', comme les antillais avec le chlordecone, qui aurait pu prédire que déforester l'Amazonie va avoir des conséquences non négligeables sur la biodiversité, l'érosion des sols, la charge en particules des eaux, le RENDU ECOSYSTEMIQUE de la forêt primaire ? Qui aurait pu prédire que vous continuez à faire n'importe quoi, au détriment de l'environnement, de la santé publique des populations et pour les intérêts privés des multinationales. Vous faites honte à la France.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891436	11/01/2023	20:08	dérogation à la loi de plafonnement des carburants biomasse en Guyane	En qualité d'habitante de la Guyane et de citoyenne concernée par le réchauffement climatique, je m'oppose fermement à la déforestation en Guyane pour planter des espèces végétales qui viendraient alimenter des usines de biomasse. la biomasse n'est une énergie verte que dans la mesure où elle utilise des déchets verts, et non quand elle déférente, puis plante pour nourrir le 'monstre'. De telles pratiques sont totalement aberrantes et contraires aux besoins de préserver les forêts en c'est temps de réchauffement climatique galopant. La biomasse n'est plus considérée comme une énergie verte car détournée de son objectif premier et dévoyée. Cela rappelle étrangement le problème des méthaniseurs en métropole... De plus les projets en Guyane se font au mépris de la consultation des populations locales. ce qui est un recul certain de la démocratie ! C'est bien de projets destinés à engraisser quelques industriels trop heureux de pouvoir bénéficier d'aides de l'Etat et de l'Europe qu'il s'agit. Et le centre spatial ne peut déontologiquement pas faire le jeu de telles pratiques. Non a l'amendement permettant de contourner la directive européenne de plafonnement des carburants issus de la biomasse !! Annie BOUCHET
891464	12/01/2023	11:40	Préserver la biodiversité	Bonjour, Couper des forêts primaires en Guyane riches en biodiversité, pour planter des arbres en monoculture qui serviront de biocarburant, c'est vraiment absurde. En quoi ces carburants sont-il bio si leur production détruit la biodiversité? C'est aussi stupide que les entreprises qui fabriquent des bouteilles en plastique pour faire des vêtements dit 'en bouteille recyclées' . La biodiversité est le meilleur puit de carbone, arrêtons de la détruire.
891470	12/01/2023	13:30	NON !!! C est une aberration !!!	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décider de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. #biomasse #amazonie #justice #droitsdelanature #peuplesautochtones #guyane
891476	12/01/2023	14:14	Contre ces dérogations -	Bonjour, Je désapprouve cette dérogation qui entrainerait la déforestation d'une partie de la forêt primaire Guyanaise, particulièrement précieuse d'un point de vue écologique (biodiversité, impact sur le changement climatique etc.). Ce projet est tout simplement aberrant d'un point de vu écologique.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
			Protection de la forêt guyanaise	
891480	12/01 /2023	14:34	Une politique qui sera 'écologique ou ne sera pas' mais un projet de décret sur la mauvaise voie	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891482	12/01 /2023	15:14	Non aux dérogations	Je m'oppose à tout Décret autorisant des dérogations d'exploitation de la forêt primaire en Outre-mer. A l'heure où nous devons préserver à tous prix ce qu'il reste de ces forêts, poumons verts de la planète, il est inadmissible de continuer à les exploiter à des fins de profit et pour des projets qui vont contribuer au réchauffement climatique.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891484	12/01 /2023	15:31	Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891486	12/01 /2023	15:42	MAIOURI NATURE GUYANE : Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.	<p>AVIS DE l'association MAIOURI NATURE GUYANE Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne.Â Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité.Â De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique.Â Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique.Â Â Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Pour en savoir plus : https://blogs.mediapart.fr/maiouri-nature-guyane/blog/060123/la-france-veut-raser-la-foret-primaire-de-guyane-pour-faire-decoller-des-fusees-bio</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891487	12/01 /2023	15:46	Non à ce décret ravageant la forêt primaire.	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891488	12/01 /2023	15:47	Contre les dérogations	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891489	12/01 /2023	15:53	Protection et conservation.	Nous venons tous juste de nous engager dans un accord d'une importante capitale avec la COP 15. La France doit protéger et préserver en l'état sa forêt amazonienne. Il s'agit d'une ressource biologique inestimable et irremplaçable qui a bien plus à nous apporter préservée qu'exploiter à toutes autres fins. Cette forêt permet à la France de s'exprimer en tant que grande nation au patrimoine naturel exceptionnel.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891490	12/01 /2023	16:00	Ecocide en Guyane au bénéfice de l'industrie spatiale	<p>Ce décret vise à contourner les réglementations européennes pour autoriser la destruction de la biodiversité amazonienne. Les forêts primaires de Guyane sont un réservoir de biodiversité particulièrement précieux et un stock de carbone important. Le projet d'écoblanchiment derrière ce décret est de remplacer une zone naturelle par une exploitation industrielle de biomasse, qui va rediriger les stocks de carbone vers des carburants de lanceurs spatiaux, et donc... vers l'atmosphère. En opposant honnêtement les services rendus par la forêt primaire et par une exploitation de biocarburant dans une analyse de cycle de vie, on se rendra compte du prix à payer par la biosphère terrestre pour que les fusées Ariane puissent se revendiquer, à tort, 'neutres en carbone'. Au contraire, les politiques environnementales préconisent de stopper l'artificialisation des sols, de redonner plus de surfaces aux zones naturelles et de régénérer ces écosystèmes</p>
891492	12/01 /2023	16:13	Respectons la forêt Guyanaise	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891493	12/01 /2023	16:13	Un décret écocide	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891494	12/01 /2023	16:15	Sans titre	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial..., mais cela se ferait au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Alors que tout le monde décrie les atteintes faites à la forêt amazonienne, la France se doit d'être exemplaire en Guyane. Il est donc aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou autres plantations à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret prévoit des dispositions jusqu'à 2047 et légitime ainsi l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Je défends la forêt amazonienne, donc la forêt de Guyane et je demande au gouvernement d'abandonner ce projet de décret contraire aux principes défendus par la France.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891495	12/01 /2023	16:17	Contre les mesures écocidaire en Guyane : la France doit montrer l'exemple	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891497	12/01 /2023	16:24	Le discours sur les peuples autochtones lors de la campagne présidentielle : parole parole...	<p>Le discours du candidat Emmanuel Macron au palais du Pharo à Marseille lors du 2nd tour n'était que balivernes. Il a permis de séduire les électeurs écologistes et voilà le résultat. Ce projet est une colonisation déguisée ! Une honte ! La France est en retard concernant les énergies renouvelables, pourquoi donc aller raser la forêt primaire ? Je sors de ma réserve journalistique, c'est pour moi simplement un non sens. Vous devriez participer à l'émission Rendez-vous en terre inconnue vous apprendrez beaucoup de choses ! Vous ignorez apparemment que la forêt primaire est une réserve de biodiversité servant à faire des médicaments et qu'il faut plusieurs siècles pour qu'elle se régénère ! J'ai essayé d'agir contre Bolsonaro à titre personnel, avec mes petits moyens mais lorsque je vois que ce projet vient de responsables politiques français je me dis qu'ils n'ont AUCUNE connaissance en biodiversité. Ce commentaire sera peut être supprimé mais si c'est pour soumettre des commentaires élogieux quel intérêt ! ... Magali Barthès Barbero</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891500	12/01 /2023	16:35	STOP	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891501	12/01 /2023	16:38	Non à cette dérogation	<p>Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Nous faisons preuve avec ces dérogations, d'une grande naïveté quant aux forces en présence, et d'une grande faiblesse à l'heure où la plus grande fermeté est de mise, ne serait-ce que pour conserver quelque espoir pour nos enfants. Toute notre énergie doit être mise à l'effort de réduction de nos besoins, et d'adaptation aux très désagréables conséquences du réchauffement.</p>
891504	12/01 /2023	17:05	Un décret qui n'a pas de sens	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891505	12/01 /2023	17:07	Pas de derogation	Je suis habitante de la Guyane et je suis opposée à cette dérogation. Je souhaite que l'on reste dans les cadres définis par les textes initiaux, établis pour empêcher les dérives.
891506	12/01 /2023	17:21	Abandonner ce décret écocidaire	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.'
891509	12/01 /2023	17:34	Absurdité	Ce décret qui prévoit une dérogation afin de permettre de déforester des milliers d hectares de la plus belle foret tropicale du monde pour des projets de biomass est aberrant . Il ne s agit en rien ici d énergie renouvelable . Il faut protéger plus que jamais notre foret qui a une valeur inestimable . Comme d habitude , des dérogations pour abimer l outre mer . c est scandaleux
891510	12/01 /2023	17:39	Protéger et laisser la nature	Bonjour, Nous ne savons pas faire aussi bien que la nature. Et face à l'urgence planétaire actuelle, la France ne devrait se permettre d'attenter aux trésors forestiers équatoriaux, extrêmement riches, tant comme réservoirs de carbone que de biodiversités uniques. Cela sous prétexte d'une valorisation énergétique non essentielle. Pourquoi espérer gagner aussi peu sur le court terme alors que le maintien de cet espace fait tant gagner chaque jour et pour aussi longtemps qu'il subsistera ? La destruction d'un tel espace, irremplaçable, est synonyme d'une mauvaise gestion et d'un désintérêt pour l'avenir des populations. Je suis donc contre la destruction de l'espace forestier actuel.
891514	12/01 /2023	17:42	Contre la dérogation pour la GUYANE	Compte tenu de l'état mondial du climat et du manque de sérieux de nos politiques en général depuis plus de 40 ans, je m'oppose totalement à la dérogation dont pourrait bénéficier la Guyane à savoir 'La Guyane principalement pour des enjeux de valorisation du bois issu du défrichement légal ainsi que de cultures énergétiques qui seront ensuite développées sur ces surfaces.'

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891515	12/01 /2023	17:59	Madame	Assez de projets qui détruisent notre futur, le futur de vos enfants, et encore davantage sous des prétextes hypocrites et faussement vertueux. Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891516	12/01 /2023	18:07	pour la préservation de la foret amazonienne	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891517	12/01 /2023	18:13	Abandon du décret écocidaire	'Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.'
891521	12/01 /2023	18:29	Non au Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et l'ensemble des territoires français d'Outre Mer, aussi j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891522	12/01/2023	18:35	Monsieur David Garnier	Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, Je suis fermement opposé à ce décret de loi. La crise climatique sans précédent dans laquelle nous sommes nous oblige toutes et tous , élus et citoyens, à changer radicalement notre mode de vie. L'heure n'est plus à savoir quel carburant 'propre' utiliser pour continuer de faire décoller des fusées ,faire naviguer des navires géants ou faire tourner des centrales électriques au gaz. L'heure est à préserver nos ressources naturelles c'est à dire ne plus y toucher. La forêt primaire d'Amazonie en Guyane française notamment est le poumon de notre atmosphère. Pour utiliser votre voiture seriez-vous prêts à subir un ablation légale d'un lobe pulmonaire? Soyez enfin responsables et adultes dans vos décisions. Et pensez à vos enfants et petits-enfants à qui nous laissons la planète en héritage. Salutations David Garnier Citoyen français.
891527	12/01/2023	19:01	Contre les dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre	La forêt amazonienne, réservoir de biodiversité, dont la France en détient une partie, est sur le point d'atteindre un point de non retour dans sa destruction. Par ailleurs, on mesure à chaque saison un peu plus tous les ans les conséquences du réchauffement climatique. De telles dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse ne feraient que fragiliser la forêt amazonienne de Guyane, qui est la VERITABLE RICHESSE de ce territoire (à condition qu'elle soit préservée). En effet ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Ce genre de proposition va totalement à l'encontre de la préoccupation écologique que je partage avec beaucoup de mes concitoyens français et à l'urgence climatique ainsi qu'à celle de la disparition fulgurante de la biodiversité. Je suis une dessinatrice naturaliste qui a eu l'occasion de travailler en Guyane et de constater la beauté mais aussi la fragilité de la forêt amazonienne et de ses habitants. Le rôle de l'Etat français est de les protéger et non de faire des dérogation aux lois européennes qui la rendront sujette à encore plus de destruction. J'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Delphine Zigoni
891528	12/01/2023	19:01	LAISSEZ LES FORETS PRIMAIRES	Perturber un équilibre qui est le résultat de milliers d'années d'évolution est dangereux ;dans toutes les régions du monde,l'humain élimine la biodiversité sans réfléchir aux conséquences.Je suis farouchement opposé aux transformations de forêts primaires en énergies soi-disant renouvelables.
891530	12/01/2023	19:11	Refus de l'amendement introduisant une dérogation pour utiliser la forêt primaire de Guyane en biomasse	Il faut protéger la forêt primaire de Guyane car elle contient des espèces de végétaux et d'animaux très rares qui représente une grande partie de la biodiversité française
891536	12/01/2023	19:36	Energie et climat	Les profits liés aux énergies amènent à remettre en question la préservation des forêts primaires. Apparemment la perte de possibilités de survie pour des plantes et des animaux ne suffit pas à leur sauvegarde! Ni à la nôtre. Une telle ignorance de la survie du monde est criminelle.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891538	12/01/2023	20:02	Un projet aberrant à contre courant des enjeux climatiques	A l'heure où les enjeux climatiques et la biodiversité deviennent absolument vitaux (au sens premier du terme) il est absolument scandaleux de proposer un décret permettant aux industriels de contourner les directives européennes en matière d'énergie renouvelables. Non, des plantations d'arbres ne remplaceront pas des milliers d'hectares de forêt primaire riches d'une biodiversité unique et abondante. Ceux qui ont façonné ce décret le savent très bien et se contentent de se gaver une fois de plus de façon cynique, indifférents à la catastrophe écologique en cours tandis que l'Amazonie brûle et que chaque parcelle de forêt rasée nous rapproche un peu plus de l'irréparable.
891539	12/01/2023	20:03	Mme Albanesi Annette	Arrêtez ces dérogations, pour déplumer la forêt, avant l'irréparable
891541	12/01/2023	20:06	Sans titre	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Notamment des peuples autochtone. Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891543	12/01/2023	20:09	Monsieur	Stop à la déforestation de notre forêt primaire en Guyane dans le but insensé de créer des agrocarburants. Destruction de la biodiversité. Mort de la planète Bravo la France

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891545	12/01/2023	20:47	Aberration écologique	L'utilisation de forêt primaire pour produire du biocarburant m'apparaît comme une aberration écologique absolue ainsi qu'une sérieuse menace pour la biodiversité. Je pense qu'il faudrait abandonner le projet d'amendement sous sa forme actuelle.
891549	12/01/2023	21:26	Préservons la forêt amazonienne	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.'
891550	12/01/2023	21:31	Non à la perte de biodiversité	Ce projet proposé comme valorisation de la biomasse végétale pose plusieurs questions. A titre sociétal pour les communautés de Guyane aucune plus-value n'est attendue, et ce n'est pas en favorisant un modèle économique basé sur le spatial que les communautés seront valorisées dans leur attachement au territoire. De plus ce projet est contraire à toute logique scientifique si l'on prend en compte la biodiversité des sites menacés. Passer de forêts tropicales à des cultures et monocultures pour la biomasse entraînera en effet de nombreux effets négatifs, d'abord sur la diversité des espèces botaniques et faunistiques, mais aussi sur l'érosion des sols et leur appauvrissement général. De nombreux travaux scientifiques démontrent ce constat, notamment pour les écosystèmes tropicaux. Il n'y a donc aucune plus-value dans ce projet avec une vision à court terme. De plus le projet de dérogation vient à l'encontre de la réglementation européenne en application dans le domaine. Pour une énergie verte, oui, mais pas au détriment de la biodiversité et de la forêt. C'est un non sens et le bilan écologique de l'utilisation de la forêt comme combustible rend le discours 'décarboné' inutile et contre productif. La valorisation de la forêt doit être une priorité, ressource de vie et d'avenir. Et notamment pour les forêts dites primaires. Et non une ressource à court terme. Je suis contre le projet d'amendement qui est proposé et la modification de la directive. Sa mise en oeuvre constituerait, au delà de l'erreur politique et de communication, une grave erreur et ouvrirait la voie à une industrialisation de la forêt Guyanaise et à sa disparition. Les communautés amazoniennes ont vécu et prospéré pendant des milliers d'années dans ces forêts, dans un mode de vie fondé sur le

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				respect de toutes les autres formes de vie. Ces communautés se sont appuyées sur leurs ressources locales, halieutiques, géologiques et botaniques notamment, nous serions inspirés de faire de même.
891551	12/01 /2023	21:39	Avis sur le Projet de décret définissant des dérogations à la directive sur les énergies renouvelables (RED)	la Guyane représente 95% de la biodiversité française. Un argument justifiant à lui seul de tout mettre en oeuvre pour la protéger. Ce projet de dérogation conduira inmanquablement à intégrer davantage de bois de coupe dans le fonctionnement des centrales à biomasse et par conséquent à déforester plus encore. Cet amendement à la nouvelle directive sur les énergies renouvelables n'est donc pas acceptable.
891552	12/01 /2023	21:48	Opposition au projet	Ce projet visant l'indépendance est directement au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique et contre la biodiversité. On sera bien content d'être autonome sur une planète invivable.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891554	12/01 /2023	22:35	Une Honte	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Merci
891556	12/01 /2023	22:47	Projet honteux	La France dispose d'énormes ressources pour pouvoir agir pour le climat et proposez des dérogations pour transgresser le peu d'accords sur le sujet est tout simplement lamentable. Vous ne comprenez pas l'urgence climatique et chercher à faire de l'argent.
891557	12/01 /2023	23:10	Absurde	La forêt amazonienne atteint son point de bascule, le dérèglement climatique (dont nous sommes informés depuis les années 1970) s emballe, la biodiversité est impactée par nos activités humaines au point qu'il est question de l'extinction massive des espèces, comment peut-on encore envisager de déroger aux peu de directives permettant de protéger le peu de forêt qu'il reste? C est absurde!
891558	12/01 /2023	23:23	Pas de déforestation	A l'heure du réchauffement climatique, il est impensable, contre-productif et suicidaire pour la planète et pour tous les êtres vivants de déforester 'pour de bonnes raisons'. Il n'y a jamais de bonnes raisons de déforester, car la déforestation entraîne une perte de biodiversité. Même avec des promesses de reforestation. Le temps de l'arbre n'est pas le temps de l'homme, une belle et vieille forêt vivante et secondaire fait plus de bien à la planète que tout autre projet soit disant écologique ou environnemental. L'humain doit apprendre la sobriété. Aucun projet ne peut prendre place sur une forêt. Tout projet productif à grande échelle est nocif à la planète. La Guyane et la France ne peuvent permettre l'essor du développement industriel de la biomasse sur un territoire déjà ravagé par l'orpaillage. La Guyane ne peut pas être un territoire d'expérimentations hasardeuses. L'Etat doit respecter et assurer la survie harmonieuse des êtres vivants en Guyane : flore, faune, eaux et peuples de Guyane et être un exemple de développement sain pour la planète toute entière. Un autre monde est possible, d'autres choix sont possibles.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891559	12/01/2023	23:31	Cet amendement 33 de la directive est une aberration	l'amendement 33 de la directive européenne est une aberration. Nous ne pouvons pas laisser couper la forêt pour alimenter des fours de centrales biomasse et voir des subventions attribuées à des plantations énergétiques qui remplaceraient cette forêt !
891560	12/01/2023	23:32	Guyane française	Le projet de loi vise surtout à utiliser la forêt à des vues d'exploitation commerciale pour l'utilisation d'une plantation qui serait utilisée en énergie. Je ne vois pas en quoi ce ci soit écologique. Soit respectueuse de l'environnement. Soit en vue de protéger la faune. Ou de la laisser tranquille surtout. De les laisser vivre. Je m'oppose à ce projet de loi. Bien que je ne connaisse pas la Guyane. Mais connaît d'autres forêts de type primaires qui ont marqué et marquera toute ma vie.
891561	12/01/2023	23:39	ABERRANT ET ECOCIDAIRE	Je m'oppose et rejette totalement ce projet de décret car je suis intimement convaincue qu'il est néfaste et destructeur de notre environnement dont nous sommes totalement dépendant pour vivre et pour notre avenir. La Guyane a la richesse d'avoir une des dernières forêts équatoriales du Monde et l'on sait aujourd'hui combien ces forêts là sont essentielles au fonctionnement global de la Terre. Il n'est pas possible de penser « production de biocarburant » sur notre territoire. Je m'oppose donc fermement à ce projet de décret.
891563	12/01/2023	23:55	non à cette dérogation -	oui à la préservation de la forêt Guyanaise hors de question d'encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique, la Guyane est seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée
891565	13/01/2023	00:38	Opposition au projet de décret	Il s'agira ici en Guyane d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui servent de puits de carbone dans la lutte contre le changement climatique. Ce projet est un écocide de plus et nous mettra dans les pas de ce qu'a fait Bolsonaro au Brésil. Il faut préserver la seule forêt Amazonienne française. Je m'oppose donc résolument à ce projet de décret.
891566	13/01/2023	00:39	Quelle honte	Sérieusement? On en est encore là? Vous voulez détruire la forêt amazonienne pour créer des carburants pour aller vers la Lune. La question est : est-ce que vous n'avez toujours pas compris qu'il faut agir maintenant pour l'environnement? Ou juste que vous avez compris mais que vous vous en tapez puisque ce qui compte en définitive c'est l'argent? Un peu de dignité! Un peu de vision! Un peu de courage! C'est affligeant de voir ça!
891567	13/01/2023	01:22	Non au non sens!	Ce projet de défriche non concertée dans une région en attente de bois construction est une aberration. Les espaces naturels guyanais doivent être laissés à la forêt et à son exploitation raisonnée. Pas devenir un vaste brûlis. Le bois énergie doit rester à son échelle de connexes de scierie et de défriche agricole raisonnée. Pas à venir en concurrence du bois d'oeuvre.
891568	13/01/2023	01:34	Désastre écologique	Je pense qu'il y a de nombreux autres moyens de valoriser le bois guyanais, le but serait d'agrandir cette filière bois en utilisant tout le parti du bois le brûlé à de telle température et juste la perte d'une matière à extraordinaire. Si il est pas possible d'arrêter c'est projet inutile à par à nuire à notre survie, construisons des centrales biomasses sur les quelles on peut récupérer une partie de la matière.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891569	13/01/2023	02:21	Je défend la forêt de Guyane	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891570	13/01/2023	02:46	Contre le projet de décret	<p>La traçabilité décrite dans vos documents est actuellement largement contournée. La répression des fraudes en Guyane est dépassée, sous dotée. L'état ne met et ne mettra jamais les moyens de contrôles exigés. Ce projet est un non sens au vu des accords de Paris et au regard de la législation en vigueur en Europe. En vous basant sur vos propres données vous pourrez constater que notre activité est à 80% liée au tertiaire. En résumé en Guyane nous administrons et ne produisons rien. Donc de l'électricité oui mais pour quoi faire ? Mettre la clim dans des immeubles de bureaux bien trop vitrés (veiller à mieux contrôler les permis de construire ne ferait pas de mal non plus). Faire de l'électricité pour les bureaux climatisés ne me semble pas pertinent à l'ère de la sobriété. Le poste le plus énergivore étant de centre spatiale. Quelques coupures à son endroit ne mettra pas en jeu la survie de la population au vu de ses performances désastreuses (5 vols réussit cette année). Si l'on considère la loi de Moore sur les usages technologiques et l'effet rebond qu'engendrera notre gain en capacité de production, l'écueil me semble inévitable. Quel est l'objectif ? Couvrir le littoral de bureaux pour administrer les diverses dotations de l'état ? Ce n'est pas un projet, c'est un suicide car l'abondance c'est terminé (cf discours présidentiel). Lorsque l'état ne sera plus en mesure de maintenir la perfusion il nous restera nos yeux pour pleurer car la forêt sera trop dégradée et nos bureaux seront vides. Notre forêt est suffisamment mal traitée et mal gérée, pas besoin d'en rajouter. En tant que père de famille quand je ne peux pas assumer les conséquences de mes actes, je m'abstiens, l'état devrait faire de même. Merci d'avance pour l'intérêt que vous porterez à mon commentaire.</p>
891571	13/01/2023	02:48	Projet de de décret des dérogations s'appliquant aux	<p>Je suis contre ce projet qui va gravement nuire à l'écosystème forestier amazonien en détruisant faune, flore au profit d'industriels sans scrupule. Sous couvert d'écologie on s'attaque aux poumons de la planète. La France critiquait notre voisin pour une déforestation massive mais elle suit son exemple...NON</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
			territoires d outre-mer	
891572	13/01 /2023	03:16	Energie et Climat RED 3	<p>bonsoir,</p> <p>je suis contre la déforestation de la forêt primaire en Guyane pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est une réduction du puits de carbone, ça ne va pas dans le sens de la lutte contre le changement climatique - GIEC et IPBES , climat et biodiversité marchent ensemble ; l'un n'est pas supérieur à l'autre donc pas d'atteinte à la biodiversité sous prétexte de climat - remplacer la forêt primaire par de la monoculture, notamment de cannes énergie pour faire des biocarburants c'est NON - et surtout pas pour que ce biocarburant serve à la centrale EDF du Larivot (terrain en zone inondable inconstructible parmi les 124 TRI de France) - les zones agricoles doivent d'abord être réservées à l'agriculture : la Guyane est loin de l'autosuffisance alimentaire et de nombreux jeunes agriculteurs attendent des années avant d'avoir une terre à cultiver - il existe d'autres moyens de produire de l'énergie sans artificialiser les sols (la forêt primaire doit être protégée)
891573	13/01 /2023	03:18	Dérogation biomasse Guyane	<p>Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891576	13/01 /2023	07:37	Outre-Mer et metropole, la déforestation a-t-elle un impact différent ?	A l'heure actuelle, ayant une forte connaissance de l'impact de la déforestation sur le changement climatique, comment est il possible de proposer un projet qui va entrainer une forte réduction de la surface forestière. Pourquoi ce qui n'est pas viable sur le territoire géographique européen le serait sur les territoires d'outre mer ? N'y a t il pas d'autres alternatives aux besoins énergétiques de la Guyane ?
891580	13/01 /2023	08:33	Défavorable protégeons la forêt guyanaise	La forêt amazonienne doit être sanctuarisée. Sans aucune dérogation possible.
891582	13/01 /2023	09:16	Non aux dérogations pour la construction de centrales biomasse sur les territoires d'Outre-mer	Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables , de protection du climat, de la biodiversité et de la protection des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son projet écocidaire alors que les ressources de la forêt amazonienne n'ont pas été inventoriées et qu'on s'offusque de la destruction de celle-ci ailleurs !
891584	13/01 /2023	09:50	Sauvegarder la forêt amazonienne	Bonjour, Je me permet de participer à la consultation relative au Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Car je pense, et je suis même persuadée qu'il est primordiale de sauvegarder cette biomasse forestière le plus intacte possible: C'est un puit de carbone inestimable qu'on doit préserver dans un contexte de changement climatique. La sobriété doit être une priorité. Arrêter de vouloir toujours produire plus, les ressources sont épuisables. Cela est inamissible en 2023 sachant le déclin de la biodiversité, des catastrophes naturels augmentant, Il faut agir en consommant moins et plus raisonné. Entendez cette parole, si vous voulez que vos enfants et petits enfants connaissent une planète vivable, stop à ces projet d'autodestruction.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891585	13/01/2023	10:03	Dérogation inadéquate face à l'urgence climatique et ne respectant pas le droit coutumier des peuples autochtones	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. C'est également une honte démocratique et historique que le Grand Conseil Coutumier de Guyane n'est pas été consulté en amont dans les choix ayant guidé cette dérogation. Elle démontre que les logiques coloniales ayant conduit l'Etat français à déposséder historiquement les communautés de leur droit d'usage en territoire amazonien ne sont pas encore abolies de l'esprit de certains législateurs et dans les pratiques institutionnelles. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891586	13/01/2023	10:16	Non !	<p>Vous allez faire de la forêt un désert et de la vie un enfer.</p>
891587	13/01/2023	10:17	Opposition - protéger plutôt le poumon de la Terre	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891588	13/01 /2023	10:28	Consultation sur la biomasse en Guyane	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. Il s'agirait d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêt très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée : le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette façon l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891589	13/01 /2023	10:35	Mon avis sur le projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction de gaz à effets de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	Madame, Monsieur, Nous sommes en 2023, les sonnettes d'alarme retentissent de partout pour la préservation de la biodiversité et du climat, et la France a la chance incroyable de disposer d'un territoire tel que la Guyane, alors comment est-il envisageable de vouloir déroger aux lois pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, avec une biodiversité encore inconnue ? Des millions de citoyens ont fort heureusement compris qu'envoyer dans l'espace des fusées soi-disant vertes grâce aux agrocarburants est tout sauf leur priorité quand celle-ci est de concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de la Terre, notamment en préservant les grandes forêts ? Abandonnez svp cet amendement irresponsable. Cordialement, Marcel Ricordeau
891590	13/01 /2023	11:07	Projet écocidaire	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891591	13/01 /2023	11:26	Un texte au détriment de la préservation de la forêt amazonienne	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891592	13/01 /2023	11:40	Avis citoyen	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891593	13/01 /2023	11:56	Mieux est possible et souhaitable	Les mesures anti-gaspillages et la micro-production doivent être encouragées. Ces deux mesures combinées, sont meilleures pour le climat, la biodiversité, l'économie, la santé, l'emploi et bien évidemment pour la production et stabilisation du réseau électrique guyanais. Nous devons viser le meilleur pour nous tous. Opposons nous de toutes nos forces à ce projet toxique.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891594	13/01/2023	11:59	RecupBouffe Guyane milite pour que la nature ai plus de droits que la propriété privée	Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891596	13/01/2023	12:07	La Biomasse en Guyane c'est détruire des espèces nouvelles avant même de les avoir découvertes... pour qq Kwh !	Madame Monsieur Il est insensé de prévoir sur un hot-spot de biodiversité de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. Concrètement, ce projet va impliquer la déforestation de milliers d'hectares de forêts anciennes et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique (cane) en percevant des aides d'état, alors même que la survie de ces plantations sont forts hypothétiques (cf dérèglement climatique, expériences passées de pins caraïbes, sols pauvre pour la cane sauf usage intensif de chimie...) La biomasse peut être vertueuse si elle s'approvisionne de déchets des scieries mais tout autre utilisation dans la seule foret tropicale humide de la riche Europe est aberrant.
891597	13/01/2023	12:09	Non au projet	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décider de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891599	13/01/2023	12:13	Claire Albanesi	Bonjour, Je m'oppose à cette dérogation. L'effort à faire dans la lutte contre le réchauffement climatique est mondial. L'Europe s'est engagée dans sa directive sur les énergies renouvelables, il n'y a aucune raison de créer une dérogation pour la Guyane. La France, avec son morceau de forêt amazonienne doit rester exemplaire. Ce n'est pas parce que la Guyane est couverte de forêt qu'on peut se permettre de la couper et de la faire brûler dans les fourneaux des centrales biomasse. Les émissions sont les mêmes qu'on soit en Guyane ou en Europe. Nous partageons la même atmosphère. Provoquer de la déforestation est irresponsable aujourd'hui. Détruire un puits de carbone et un vivier de biodiversité devrait être condamné par la France et non proposé en dérogation. Je m'oppose à ce que les investisseurs dans les plantations énergétiques sur des parcelles spécialement déforestées soient subventionnées. L'argent du contribuable ne peut pas couvrir de la déforestation. J'espère que le bon sens triomphera. Le secrétaire général des Nations Unies a déclaré lors de la dernière COP sur la biodiversité, en décembre dernier, que l'humanité est devenue une 'arme d'extinction massive'. La France doit montrer l'exemple en ne validant pas ce projet de décret climaticide et écocide et en dénonçant l'amendement 33 de la directive RED III sur les énergies renouvelables qui passera en trilogue ce 7 février.
891600	13/01/2023	12:17	Risque majeur d'atteinte aux limites planétaires : ce décret va à l'encontre d'une action efficace pour la préservation des conditions de vie sur Terre	Autoriser l'utilisation du bois issu de la déforestation (même légale) en Guyane risque de porter une atteinte grave à la biodiversité mondiale en accélérant le processus d'anthropisation des terres dans une zone à diversité biologique. Toutes les zones du globe ne sont pas égales en diversité biologique : la Guyane fait partie d'un des écosystèmes les plus riches de la planète et largement menacé par ailleurs au-delà des frontières Guyanaises. Si l'utilisation du bois pour le développement d'énergie bas carbone est, parfois, légitime et nécessaire, celle-ci doit se faire dans une logique systémique globale qui intègre les neuf limites planétaires. L'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être une priorité nationale, mais pas à l'encontre de l'autre priorité dont dépend la santé de l'humanité aujourd'hui et demain : à savoir la réduction drastique des pressions sur les espèces. Il est impératif de produire des politiques qui soient compatibles avec ces deux enjeux, sinon elles ne répondront pas à leur finalité première, que nous espérons tous être la préservation de conditions de vie dignes sur Terre. Je suis contre la dérogation concernant les forêts de Guyane. Par contre, la dérogation concernant l'utilisation de plantes invasives à la Réunion semble davantage cohérente.
891601	13/01/2023	12:34	Mme Geneviève ALLAOUA	Je suis opposée à ce projet qui va détruire une forêt primaire indispensable à la biodiversité et au climat
891602	13/01/2023	12:35	Désaccord avec le projet de déforestation guyanaise au profit de la recherche spatiale	Bien que ce complexe énergétique représente une performance technologique et qu'il soit nécessaire d'accélérer la transition énergétique, y compris dans le domaine spatial, je vous informe par ce message de mon désaccord avec ce projet. A l'heure de la 6ème extinction de masse, il me semble complètement incohérent de défricher encore et toujours des zones de forêt tropicale, foyer de nombreuses espèces animales comme végétales et dont le territoire ne cesse de diminuer. Prenons du recul sur la situation. Pensons long terme. Comment pouvons nous accepter de détruire les rares forêts primaires restantes pour redorer le blason de la conquête spatiale. Ce sont des écosystèmes dont la valeur dépasse de loin nos rouages économiques et géopolitiques : il a fallu des millions d'années pour qu'ils se forment et s'équilibrent. Quand allons nous cesser de penser et d'agir comme si l'être humain était l'unique résident de cette planète. Les

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				connaissances scientifiques actuelles mettent en évidence que produire de l'énergie à partir de la déforestation de forêts ou de plantation de bois est une aberration écologique et climatique.
891603	13/01 /2023	12:55	Ce projet de décret est écocidaire au regard de la biodiversité de la forêt guyanaise	<p>Ce projet de décret entend autoriser l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Il permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche en biodiversité que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. ue. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? J'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Pierre William Johnson, chercheur en économie écologique</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891604	13/01/2023	13:05	Il faut cesser d'abîmer les forêts primaires	Bien que ce complexe énergétique représente une performance technologique et qu'il soit nécessaire d'accélérer la transition énergétique, y compris dans le domaine spatial, je suis opposée à ce projet. A l'heure de la 6ème extinction de masse, de la COP15 qui a fixé l'objectif de sanctifier 30% des terres et mers, de la nécessité absolue d'inverser la courbe du réchauffement climatique, il me semble complètement aberrant de détruire une forêt tropicale. C'est un foyer de biodiversité incroyable, c'est aussi un atout sans pareil contre le réchauffement climatique. La valeur de ces écosystèmes dépasse de loin nos ambitions économiques et géopolitiques : il a fallu des millions d'années pour qu'ils se forment et s'équilibrent. Nous ne sommes personne pour y toucher. Nous devons au contraire nous efforcer de les protéger. Les connaissances scientifiques actuelles mettent en évidence que produire de l'énergie à partir de la déforestation de forêts ou de plantation de bois est une aberration écologique et climatique. S'il vous plaît, ne procédez pas à ce projet. Il n'y a pas de Planète B, il n'y a pas de forêts luxuriantes sur une autre planète que nous pourrions aller coloniser ou détruire comme nous le faisons déjà sur la nôtre grâce à notre ingénierie spatiale, il n'y aura plus de fusées le jour où il n'y aura plus d'humanité, à force de scier la branche sur laquelle on est assis.
891606	13/01/2023	13:13	NOUVELLE ABERRATION MENACANT L'AMAZONIE GUYANAISE	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Je m'oppose à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! J'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891607	13/01/2023	13:16	Encore un décret à courte vue...	Madame, Monsieur, Guyanais, père de famille, responsable associatif, chef d'entreprise et professionnel des énergies renouvelables mais aussi de l'efficacité énergétique, je suis favorable à une transition énergétique majeure sous réserve que les remèdes ne soient pas pires que les maux. Aussi je ne comprends pas qu'on puisse envisager de sacrifier la forêt amazonienne qui apporte des services écosystémiques à la planète ainsi qu'une biodiversité incomparable pour une filière (la biomasse énergie) qui est infiniment moins source de richesse. C'est le patrimoine des générations futures qui est gaspillé encore une fois, grapillé petit à petit alors que des solutions nombreuses existent : la sobriété et l'efficacité énergétique (aucune réglementation thermique pour le tertiaire dans les DOM), agroforesterie, des surfaces immenses de toiture sans panneaux solaires... Faut il reproduire les schémas du tiers monde en Guyane (forêt de Bornéo pour l'huile de palme...)? L'europe vaut mieux que cela. Peut on sincèrement parler de développement durable quand un milieu naturel forgé en plusieurs milliers d'années est transformé en monoculture intensive à l'instar des paturages précaires du Brésil issus de la déforestation? Comptant sur une prise de conscience objective, recevez mes salutations distinguées.
891608	13/01/2023	13:23	Appel a l'abandon d'un décret écocidaire	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décider de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891609	13/01 /2023	13:30	Non au décret, la pression économique ne doit pas prendre le pas sur la protection de la nature, réduisons l'offre et la demande, réduction du PIB et de la production économique et augmentation de la recherche et de l'éducation	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
891610	13/01 /2023	13:31	Je suis contre la dérogation	<p>Bonjour, Je m'oppose à cette dérogation. L'effort à faire dans la lutte contre le réchauffement climatique est mondial. L'Europe s'est engagée dans sa directive sur les énergies renouvelables, il n'y a aucune raison de créer une dérogation pour la Guyane. La France, avec son morceau de forêt amazonienne doit rester exemplaire. Ce n'est pas parce que la Guyane est couverte de forêt qu'on peut se permettre de la couper et de la faire brûler dans les fourneaux des centrales biomasse. Les émissions sont les mêmes qu'on soit en Guyane ou en Europe. Nous partageons la même atmosphère. Provoquer de la déforestation est irresponsable aujourd'hui. Détruire un puits de carbone et un vivier de biodiversité devrait être condamné par la France et non proposé en dérogation. Je m'oppose à ce que les investisseurs dans les plantations énergétiques sur des parcelles spécialement déforestées soient subventionnées. L'argent du contribuable ne peut pas couvrir de la déforestation. J'espère que le bon sens triomphera. Le secrétaire général des Nations Unies a déclaré lors de la dernière COP sur la biodiversité, en décembre dernier, que l'humanité est devenue une 'arme d'extinction massive'. La France doit montrer l'exemple en ne validant pas ce projet de décret climaticide et écocide et en dénonçant l'amendement 33 de la directive RED III sur les énergies renouvelables qui passera en trilogue ce 7 février.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891611	13/01 /2023	13:35	Projet de décret	Ce projet entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur ce territoire de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. Il s'agirait par ailleurs d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse. De plus, ce projet de texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime ainsi l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Pour toutes ces raisons, j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret
891612	13/01 /2023	13:43	NON A LA BIOMASSE, OUI A LA PRESERVATION DE LA FORET	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891613	13/01 /2023	14:21	Destruction de la forêt tropicale ; Non alignement de la France et de l'Europe sur le Brésil	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie.</p> <p>Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité.</p> <p>De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique.</p> <p>Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ?</p> <p>Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane !</p> <p>Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p> <p>A l'heure où l'on critique notre voisin brésilien pour son orientation suicidaire, un minimum de respect de notre position internationale serait le bienvenu.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891615	13/01/2023	15:17	Priorité à la biodiversité	Ce texte qui semble permettre de s'attaquer à des zones jusqu'à maintenant protégées, pour la production d'énergie, est inquiétant. Je ne pense pas qu'on puisse se permettre de repousser encore les limites d'un territoire déjà en danger. Les études sur la forêt amazonienne sont claires, le déboisement a déjà atteint ses limites et un point de non retour. Cette forêt abrite une biodiversité qui paraît bien plus précieuse que ce que nous essayons encore de développer à son détriment. Il ne paraît pas raisonnable de revenir sur des décrets qui avaient justement été mis en place pour protéger cet espace sensible. Si dès que ces textes ne nous arrangent plus nous les modifions il n'y aura jamais de limite à l'exploitation humaine. Il paraît capital de respecter la préservation de ces espaces sans aller sans cesse plus loin.
891617	13/01/2023	15:20	Biomasse en Guyane	A l'heure du réchauffement climatique on ne peut pas envisager de produire de l'énergie « dite verte » au détriment de la forêt tropicale humide qui constitue avec les océans les plus importants régulateurs du climat. La biodiversité de la forêt est très importante ! Il convient de la conserver au lieu de la remplacer par des monocultures . Il en va de la préservation des espèces et notre planète Terre en général !
891618	13/01/2023	15:29	Inquiet face à ce projet de décret	Je comprends que ce décret permettra d'assouplir les règles de préservation de la forêt amazonienne en Guyane, afin de produire des bio-carburants, nécessaires au lancement de fusées. En d'autres termes, il permettrait de remplacer la forêt primaire par des plantations dédiées au carburant, au dépend de la biodiversité. La forêt amazonienne et sa biodiversité sont une richesse inestimable qu'il convient de préserver. La France s'est opposée à la politique menée par son voisin brésilien concernant la déforestation de l'Amazonie. Je ne comprends donc pas la cohérence à voter des lois fragiliserait cette forêt sur le territoire français. Tout projet de loi visant à réduire cette protection est de mon point de vue assimilable à un crime d'écocide. Je suis donc inquiet et réaffirme mon fort attachement à la préservation de notre environnement. Michel Ziegler Montreuil, France
891619	13/01/2023	15:35	Stop à la destruction de la forêt Amazonienne	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891620	13/01/2023	15:43	Un projet climaticide...	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891621	13/01/2023	15:45	Rejet de cette dérogation	Une aberration totale de vouloir créer cette dérogation : la forêt guyanaise ne peut être livrée à une exploitation pour la biomasse énergie qui n'assure pas son renouvellement et va tendre à sa destruction. Nous n'avons pas à détruire la forêt guyanaise. Ces mesures s'appliquent en Europe et n'ont pas à être contournée en Guyane. Non à cette dérogation !
891622	13/01/2023	15:46	Participation à consultation de l'Armefflor (La Réunion)	L'Armefflor (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et HORTICOLE), Institut Technique Agricole qualifié par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire depuis 2018 souhaite émettre des remarque concernant le projet de décret en question. Forte de ses expérimentations de remise en valeur agronomique de terres agricoles enrichies, via notamment le projet GAIAR (Gestion Agroécologique et Innovante des friches par l'Agroforesterie Réunionnaise) mené en partenariat avec le Parc national de La Réunion, l'Armefflor entend se prononcer sur le point 3.3 (La Réunion - Caractérisation des ressources en biomasse visées par les dérogations). Concernant la triple conditionnalité des biomasses agricoles et forestières et plus précisément, je cite 'La biomasse est à plus de 90% constituée d'espèce reconnues pour leur caractère invasif'. La définition de 'la biomasse' gagnerait à être plus précise, un doute pouvant exister entre la biomasse extraite de la parcelle, et la biomasse présente initialement (se rapprochant de la composition floristique de la parcelle). Dans le second cas, une évaluation préalable serait nécessaire (une méthode de caractérisation des friches étant développée au Parc National). Dans l'attente de voir le décret se concrétiser et permettre des opérations de lutte contre les espèces invasives ligneuses.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891624	13/01 /2023	15:57	Usines à biomasse bois en Guyane en forêt primaire. Alerte écocide !	Avant toute chose, y a t-il eu quelques études sérieuses et fiables concernant le rendement de ces usines à biomasse bois ? A ma connaissance, actuellement en Guyane elles ont toutes un rendement catastrophique. Pour une usine vendue avec rendement de 20%, ce qui est déjà catastrophique, on entend parler de 12%...? ...Dont certaines, de plus, sont supplées par des arrivages réguliers de camions citernes de carburant ! La nature, le climat et le vivant paient très très chère cette électricité!... Commençons déjà par le début! Etudions les usines ayant le meilleur rendement au monde (Norvège peut-être) (ou à terme construisons les) et ensuite étudions réellement le bénéfice sous tous ses aspects à retenir et non commencer par courir après les énormes subventions Européennes sans s'être posé la question du rôle efficace comme réelle énergie apportée aux populations. Pour 12% de rendement, laissons tout en place! Il y a assurément mieux à faire que de s'en prendre à la forêt primaire pour la remplacer par des essences à croissance rapide et bouleverser à jamais la biodiversité animale et végétale. Méfions-nous de certains de ces projets. Attribuons des subventions qu'à des usines proposant les meilleurs rendements connus. Même s'ils sont plus onéreux à la construction, l'impact sera moindre ! Et cessons de signer des chèques en blanc sur le dos de la nature ! Non à ces usines à biomasse écocides de par leur faible rendement et dont l'énorme surface d'abattage attribuée est interdite en Europe ! La nature est la même sur tout notre globe! Et avant tout, on se doit de respecter les directives de sauvegarde européennes ! Copie à réviser avant qu'il ne soit trop tard...
891625	13/01 /2023	15:57	Non au projet de décret sur les dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	L'importance des forêts tropicales humides dans leur régulation climatique, dans leurs rôles pour les peuples autochtones, dans leur richesse inestimable en biodiversité font que nous ne pouvons accepter leur destruction pour la production d'une énergie qui n'est ni durable ni réductrice des gaz à effet de serre. La forêt tropicale humide est irremplaçable. Nous nous opposons à la dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide. Pour cela nous nous opposons à ce décret « écocidaire ».

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891626	13/01 /2023	16:26	NON au projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	La forêt de Guyane doit être protégée et préservée. Je m'oppose à ces dérogations à contresens des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples autochtones de Guyane. Les forêts tropicales humides sont irremplaçables, je ne peux accepter leur destruction pour la production d'une énergie qui n'est ni durable ni réductrice des gaz à effet de serre. La forêt tropicale humide de Guyane ne peut pas être brûlée pour faire de l'électricité.
891629	13/01 /2023	16:45	NON au Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	En tant qu'Association de Protection de l'Environnement de Quesnel Trois-rois, (APEQT) de la commune de Macouria (97355), concernée directement par l'usine de Biomasse de Montsinéry Tonnegrande(97356) et son projet d'une concession de 20 000 hectares de forêt Domaniale pour alimenter sa production d'électricité sur 20 ans et donc la détruire pour une production électrique par combustion et donc à gaz à effet de serre. Nous sommes directement concerné par cette dérogation qui permettra de brûler la forêt à grande échelle du seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide. Le rôle considérable des forêts tropicales humides dans leur régulation climatique, dans leurs rôles pour les peuples autochtones, dans leur richesse inestimable en biodiversité font que nous ne pouvons accepter leur destruction pour la production d'une énergie qui n'est ni durable ni réductrice des gaz à effet de serre. La forêt tropicale humide est irremplaçable. Pour cela l'association APEQT s'oppose à ce décret.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891630	13/01/2023	16:46	Retrait de l'article 1er	Dans la notice d'accompagnement je lis : 'A ce stade, seule le 3e type de biomasse (lac de Petit Saut) ferait l'objet d'une exploitation dans une centrale dont la puissance thermique nominale dépasse le seuil de 20 MWth applicable en la matière dans la directive RED II. Les autres dérogations sont posées mais ne devraient donc pas trouver à s'appliquer à court-terme, les installations concernées n'étant de toute façon pas soumises aux exigences posées par la directive.' Compte tenu du risque que le défrichement soit exacerbé par un besoin en bois énergie pour alimenter une centrale à biomasse, il serait préférable de supprimer l'article 1er de ce projet de décret. En effet la forêt guyanaise, partie de l'Amazonie, présente une énorme richesse en terme de biodiversité. La préserver doit rester une priorité pour l'humanité. Le développement des agrocarburants ne peut pas donner le droit de détruire une forêt primaire.
891631	13/01/2023	17:07	Opposition au contournement par la France de la directive européenne	Bonjour, La France va encore être condamnée CEDH ah quoi persister. Si cela ne sera pas mon affaire sachez néanmoins qu'en tant qu'habitant de Guyane et du monde je ne souhaite pas voir se développer la déforestation soit disant pour faire de l'énergie 'propre', l'énergie est-elle propre? verte? violette? Plus sérieusement j'ai vraiment l'impression d'être gouverné par des ânes, de surcroît incompetents et avides. Continuez donc de déroger au bien-être et au bon sens, le peuple s'en souviendra le moment venu. Merci.
891632	13/01/2023	17:09	Incompréhensible	Détruire des forêts plutôt que d'en créer, c'est absolument incompréhensible aujourd'hui, et pourtant ce projet existe. Il faut l'arrêter pour retrouver le bon sens.
891633	13/01/2023	17:11	Contre la dérogation	Du fait du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, l'humain court un risque important pour sa survie. Pour limiter suffisamment ce risque il convient d'avoir 50% de la surface terrestre de la planète en forêts. Il s'agit de la première règle à respecter pour notre survie. Toute règle contrevenant à cela doit être proscrite. Il est par ailleurs prouvé par les études de l'Ademe qu'il est possible d'utiliser les surfaces déjà déforestées pour produire l'énergie nécessaire et suffisante pour la Guyane (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique au fil de l'eau, stockage, équipements efficaces, bonnes pratiques d'économie et sobriété). Ces dérogations sont donc inutiles et dangereuses.
891634	13/01/2023	17:22	La forêt primaire Guyanaise est en danger	Plutôt qu'un long commentaire pour dire mon opposition déterminée à ce projet d'amendement, voici la réaction de Francis Hallé à ce projet concernant la forêt Guyanaise « Je n'imaginais pas une pire nouvelle, la plus détestable que je pouvais recevoir en ce début d'année. Je trouve ça effrayant. La France, l'Europe avaient la chance d'avoir la forêt Guyanaise et voilà qu'on commence à mal se comporter. C'est tellement bête, c'est évidemment ce qu'il ne faut pas faire. Je ne comprends pas qu'on soit dirigés par des gens aussi stupides » Emission de France Inter du 6 janvier 2023 : https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-vendredi-06-janvier-2023-7297746

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891636	13/01 /2023	17:31	Ces forêts primaires c'est ce qu'on a de plus précieux	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891637	13/01 /2023	18:12	Réponse du WWF France à la consultation publique sur le projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer	<p>En premier lieu, le WWF estime utile de rappeler les principes fondant sa position en matière de durabilité de l'utilisation de la biomasse à des fins de valorisation énergétique. Dans son rapport prospectif consacré au potentiel de la biomasse en matière énergétique publié en janvier 2022, le WWF définit les cinq conditions de durabilité de l'utilisation de la biomasse, rappelées ci-après: La mobilisation de la biomasse doit être au service de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité. La combustion de la biomasse solide ou du biogaz émet du CO2 et ne peut être considérée comme neutre pour le climat que sur une échelle de temps qui prend en compte le cycle complet d'émission-absorption. Une agriculture ou une plantation forestière ayant pour seul objectif la production d'énergie ne peut représenter une solution durable ou bas-carbone et répondre aux enjeux liés au dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité. De plus, les usages énergétiques de la biomasse doivent permettre, en s'y substituant, une diminution de l'utilisation d'énergie carbonée. L'utilisation de la biomasse doit respecter les critères de durabilité de la Stratégie nationale de la mobilisation de la biomasse et du WWF. Les stratégies d'usage énergétique doivent prendre en compte les émissions directes comme indirectes associées, l'impact sur la biodiversité, les sols et le climat ainsi que l'utilisation des terres, les pratiques agricoles ou le transport de la matière. La satisfaction de nos besoins alimentaires doit rester prioritaire sur l'usage de la biomasse pour le secteur de l'énergie. La priorisation des usages de la biomasse, dans un ordre croissant, est la suivante : l'alimentation (humaine puis animale) puis la bio-fertilisation (retour au sol), la production de matériaux (biens de consommation d'équipements), et enfin, la production d'énergie (gaz, chaleur, électricité). La biomasse qui sera valorisée énergétiquement ne doit pas concurrencer les besoins alimentaires ni mettre en danger la capacité du système agricole à y répondre. La biomasse pour l'énergie produite sur le territoire national ne doit pas induire une hausse des prix de la nourriture ou sa disponibilité, et ne doit pas provoquer de concurrence d'usage des terres agricoles. En 2050, aucune culture principale n'est dédiée à une valorisation énergétique. Enfin, les importations et exportations de biomasse énergie provenant de l'agriculture seront à proscrire d'ici à 2050. Le déploiement des unités de valorisation énergétique de la biomasse agricole doit se faire de manière adaptée aux ressources et aux contraintes des territoires. Nous favorisons la construction de méthaniseurs de taille modérée sous forme de projets collectifs territoriaux regroupant quelques exploitations agricoles (y compris paysannes et familiales) et qui respectent les critères de durabilité tels que le bilan carbone positif (effets directs avec les fuites de méthane, effets indirects, transport de la matière et usages des sols), le bilan biodiversité positif et la compatibilité avec la transition agro-écologique des systèmes de production. Des études devront être menées au cas par cas selon les installations, les gisements et les territoires. Ces unités de méthanisation pourront être opérées par des projets à gouvernance locale. Chaque étape du projet, de son initiation à l'exploitation de l'unité de méthanisation, doit mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées, des riverains aux experts techniques. Nous encourageons une prise en compte globale des enjeux économiques et de tous les impacts du déploiement de l'économie du biogaz dans les territoires et les campagnes. Enfin, le biogaz ainsi produit pourra être injecté dans les réseaux de distribution, mais il ne doit pas être un prétexte au maintien de l'exploitation des ressources en gaz fossile. Il pourra également être transformé en chaleur et en électricité dans des unités de cogénération pour notamment assurer des services de flexibilité pour le réseau électrique. De même, du bioGNL peut être produit à</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
				<p>destination du secteur du transport mais cela ne doit pas encourager l'utilisation du GNL. Les usages nobles du bois via une sylviculture raisonnée sont prioritaires sur l'utilisation du bois pour l'énergie. Le WWF France est favorable à un usage énergétique du bois dans le seul cadre où il ne représente pas une pression supplémentaire sur la forêt et n'utilise que les résidus et déchets de bois issus de l'élagage ou des éclaircies. Une attention particulière doit être mise sur les émissions induites. Les usages comme le bois d'oeuvre qui permettent de stocker le carbone sur une longue durée doivent toujours être privilégiés, et le bois ne doit pas représenter une ressource dédiée à l'énergie. La filière de première transformation du bois est à renforcer afin notamment de limiter les imports-exports et de valoriser les connexes de cette transformation sur le territoire national. La filière aval du bois d'oeuvre doit être mobilisée, et le bois feuillu, essences locales et résilientes, revalorisé dans la construction. Ensuite, le bois industrie, par la production de panneaux, de pâte à papier ou encore de chimie est une seconde priorité d'usage du bois. Enfin, les usages énergétiques permettent de valoriser les déchets produits par les transformations successives ou la fin de vie de certains matériaux. Le déploiement de centrales à haut rendement, proches des massifs forestiers et des filières aval du bois est à privilégier. L'utilisation pour l'énergie de la ressource doit être réalisée de manière à respecter les capacités des gisements locaux (pas d'import/export du bois) et via des unités à haut rendement et taille modérée. Les possibilités de gestion au travers de projets à gouvernance locale (chaufferies collectives) doivent être soutenues et mises en avant. Enfin, les centrales devront répondre à des critères de durabilité et des analyses d'impact sur les milieux et les capacités forestières environnantes en prenant en compte toutes les autres pressions sur les ressources (autres centrales énergétiques, papetier, prélèvement de BO, etc.).</p> <p>En second lieu, ces principes étant posés, le projet de décret soumis à la consultation du public appelle de la part du WWF les commentaires suivants : Le seuil de puissance des installations devant justifier du respect de critères de durabilité de la biomasse est actuellement fixé à 20 MW. Or, en Guyane, le Schéma d'aménagement régional (SAR) et le Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE) prévoient des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 qui ne nous semblent pas nécessiter l'implantation d'installations d'une telle puissance. En effet, le SAR, faisant référence au SRCAE de Guyane, prévoit une puissance totale à l'échelle de la région de 40 MW à partir de biomasse à l'horizon 2030. En 2022, les installations actuelles fournissent d'ores et déjà au total plus de 15 MW (5,1 MW à Cacao et 10 MW à Petit-Saut), et ces documents-cadres mentionnent des perspectives de nouvelles installations, dont aucune n'atteindrait ce niveau de puissance. Selon le WWF, le projet de décret soumis à la consultation du public ne semble donc pas répondre à un besoin avéré en Guyane. Les sources de biomasse concernées par la dérogation prévue par le projet de décret soumis à consultation ne sont pas, par nature, des ressources renouvelables. Le WWF partage ainsi la distinction faite par l'ADEME de Guyane, qui indique : « Une source renouvelable est une source qui se renouvelle au fur et à mesure de son exploitation. C'est le cas de l'exploitation forestière et des connexes de scierie, tous deux estampillés par le label Pan European Forest Certification (PEFC), ou même des plantations énergétiques pour peu que l'impact initial soit contenu. Par contre, la mobilisation des défriches agricole et urbaine, des bois ennoyés et des déchets n'est pas renouvelable. Mais il s'agit de connexes d'autres activités qu'il serait dommage de ne pas valoriser. On parle alors d'énergie de récupération. Les démarches visant à renforcer la valorisation matière des bois issus de défriche sont à développer, en particulier l'initiative de marquage des</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				<p>arbres à valoriser au sein de la filière de transformation du bois, actuellement expérimentée par l'ONF Guyane. Selon le WWF, la valorisation des produits issus de la défriche agricole et urbaine, si elle est préférable à leur combustion à l'air libre, doit cependant se limiter aux produits n'ayant pas trouvé de valorisation matière (et donc justifier qu'une telle valorisation a été recherchée préalablement) et doit concerner le moins de surfaces possibles (et donc justifier que la préservation des surfaces a été recherchée préalablement). Le projet de décret soumis à consultation ne répond que partiellement à la satisfaction de ces deux conditions qui nous semblent pourtant impératives et gagneraient à être davantage prises en compte. La directive européenne sur les énergies renouvelables prévoit que les dérogations aux critères de durabilité s'appliquent sur une durée limitée. L'esprit de la directive vise ainsi à encourager le développement de sources dont la durabilité est garantie, par opposition aux sources concernées par les dérogations. Or, l'horizon temporel prévu actuellement pour la dérogation introduite par le projet de décret est fixé à 2047. Le WWF considère que la dérogation prévue par le projet de décret devrait être ramenée à un horizon temporel plus proche, par exemple à 2030, afin d'encourager le développement de sources d'approvisionnement autres que les sources concernées par la dérogation et dont la durabilité de la production et de la récolte sont garanties. En définitive, le WWF estime que le projet de décret soumis à consultation, outre qu'il paraît devancer des besoins non avérés à ce jour, gagnerait à renforcer les garanties apportées en matière de cohérence entre les objectifs de développement de l'autonomie énergétique et de préservation des espaces à haute valeur en matière de biodiversité et présentant d'importants stocks de carbone pour les bois issus de défriche agricole ou urbaine en Guyane. Des mesures de protection complémentaire et d'encadrement renforcé des opérations de défriche devraient être introduites, ainsi qu'un dispositif permettant de justifier de la recherche d'une valorisation optimale des produits préalablement à leur valorisation énergétique. Enfin, les plans d'approvisionnement des installations de production énergétique à partir de biomasse devraient être établis de façon durable sur l'ensemble de la durée de vie desdites installations, et prévoir de ce fait une diminution progressive de l'utilisation des ressources concernées par la dérogation prévue par le présent décret, concomitamment à une augmentation de l'utilisation de ressources dont la durabilité de la production et de la récolte sont garanties.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891638	13/01 /2023	18:25	Je refuse la déforestation de la forêt amazonienne pour des questions de quotas d'énergies 'renouvelables'	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891640	13/01 /2023	18:29	Je défends la forêt guyanaise	Ce projet de décret est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée alors même que le projet de décret renvoie en 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de GES. Une honte face à l'urgence climatique et le respect de l'accord de Paris. Je défends la forêt Guyanaise et enjoins le gouvernement français à abandonner son décret ecocidaire.
891641	13/01 /2023	18:33	La biomasse contribue à la déforestation	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891642	13/01 /2023	18:33	La première richesse de la Guyane, sa forêt	La destruction légale de la forêt pour de la production de biomasse, de 'bio'carburants... C'est le modèle de Bolsonaro, le modèle de production de l'huile de palme partout décrié! La vraie et seule plus-value de la forêt Guyanaise, la seule chose qui se développe bien dans ce milieu si pauvre sans intrants, c'est son incroyable biodiversité, toujours plus grande lorsque la forêt prend de l'âge. Pour l'agriculture et permettre l'autosuffisance alimentaire, une exploitation raisonnée de parcelles prises sur la forêt, avec valorisation énergétique des sous-produits de cet objectif, pourquoi pas, mais les objectifs autorisés par ce texte ne bornent pas les dérogations à ces cas, ayant constaté de visu l'impact des zones de forêt primaire défrichées pour une 'valorisation' qui n'a jamais été mise en oeuvre (les subvention au défrichement ayant été elles bien récupérés), je ne peux que trouver ce texte dangereux et néfaste.
891643	13/01 /2023	18:39	STOP!	Arrêtez ce projet Ecocide maintenant! C'est une aberration et vous voulez changer les lois pour pouvoir appliquer la destruction de forêt primaire, alors ça suffit! STOP.
891644	13/01 /2023	18:47	Opposition ferme au projet de dérogation aux critères de durabilité pour les forêts d'outre-mer (dont les forêts tropicales Amazonienne de Guyane Française)	Bonjour, Je souhaite exprimer mon plus vif désaccord concernant ce projet de dérogations aux critères de durabilité concernant la biomasse pouvant être utilisée dans les centrales sur les territoires d'outre-mer. En voici quelques raisons : Certaines forêts des territoires d'outre-mer, notamment en Guyane, sont parmi les plus belles et les plus riches en biodiversité de la planète, et bien entendu d'Europe (qui, elle, ne contient plus que 4% de forêt primaire). Ces forêts doivent donc au contraire recevoir la protection la plus forte possible, et ce d'autant plus que des forêts similaires font face à de fortes pressions dans les pays voisins : c'est donc une chance de pouvoir appliquer dans les forêts tropicales françaises d'Amazonie une protection forte due à sa présence au sein du territoire européen. Ces forêts sont notre richesse actuelle et future, et le dernier sanctuaire d'espèces menacées. N'allons pas brûler dans des objectifs de court terme des trésors fabuleux que la nature a mis des millénaires à constituer. Trouvons d'autres solutions, accélérons la transition énergétique, et implémentons des mesures de sobriété : il faudra de toute façon le faire tôt ou tard, autant que ce soit le plus tôt possible. L'Europe prend enfin conscience de la richesse des forêts, notamment par cette loi sur l'usage de la biomasse, mais aussi par la loi récente sur la déforestation importée. N'allons pas introduire des dérogations d'un autre âge précisément à ce moment pour protéger des intérêts industriels mourants. Bien au contraire, utilisons ce moment pour renforcer la protection de l'ensemble des forêts françaises et particulièrement celles d'outre-mer. En vous remerciant de votre considération. Bien à vous, Yann Bigant Photographe environnement & conservation

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891645	13/01 /2023	18:50	Opposition à cet amendement	Bonjour, Je m'oppose à cette dérogation. L'effort à faire dans la lutte contre le réchauffement climatique est mondial. L'Europe s'est engagée dans sa directive sur les énergies renouvelables, il n'y a aucune raison de créer une dérogation pour la Guyane. La France, avec son morceau de forêt amazonienne doit rester exemplaire. Ce n'est pas parce que la Guyane est couverte de forêt qu'on peut se permettre de la couper et de la faire brûler dans les fourneaux des centrales biomasse. Les émissions sont les mêmes qu'on soit en Guyane ou en Europe. Nous partageons la même atmosphère. Provoquer de la déforestation est irresponsable aujourd'hui. Détruire un puits de carbone et un vivier de biodiversité devrait être condamné par la France et non proposé en dérogation. Je m'oppose à ce que les investisseurs dans les plantations énergétiques sur des parcelles spécialement déforestées soient subventionnées. L'argent du contribuable ne peut pas couvrir de la déforestation. J'espère que le bon sens triomphera. Le secrétaire général des Nations Unies a déclaré lors de la dernière COP sur la biodiversité, en décembre dernier, que l'humanité est devenue une 'arme d'extinction massive'. La France doit montrer l'exemple en ne validant pas ce projet de décret climaticide et écocide et en dénonçant l'amendement 33 de la directive RED III sur les énergies renouvelables qui passera en trilogue ce 7 février.
891646	13/01 /2023	18:57	Décret en opposition avec les préconisations du GIEC et de la COP 15 en matière de protection de la nature	En autorisant l'exploitation des forêts primaires, ce texte est contraire aux préconisations du GIEC sur le plan climat et à l'accord de la COP15. Sur le plan biodiversité, l'exploitation des forêts primaires entraîne une destruction totale de la biodiversité endémique. Ces espaces permettent la préservation et la protection d'une biodiversité locale rare. Les forêts primaires se réduisent à peau de chagrin. Nous nous devons de les protéger. Alors pourquoi ne pas choisir une autre source d'énergie ?
891647	13/01 /2023	19:04	Centrale biomasse en Guyane	Ce décret est contraire aux dispositions européennes puisque la dérogation porterait jusqu'en 2047 !!! Il légitimerait l'utilisation sur le long terme d'énergies non durables et contraire aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'utilisation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il s'agirait d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de piliers d'hectares de forêt très riche en biodiversité et présentant un stock important de carbone par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides de l'état alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit irrémédiablement aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales qui garantissent la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. Ce texte est une honte au regard de l'urgence climatique. La biodiversité de la forêt devrait être sanctuarisée, l'urgence est ici non ailleurs. De l'électricité oui mais ce serait la payer beaucoup trop cher. Pas à ce prix là. Ce décret me semble fou et suicidaire. Je défend la forêt Guyanaise et j'appelle le gouvernement à abandonner son décret écocide.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891648	13/01 /2023	19:20	Mme	Nous sommes contre se projet. C'est une Erreur de grande envergure cachée derrière un projet soit disant vert. La forêt primaire est prioritaire. Il faut à tout prix la conserver intacte.
891649	13/01 /2023	19:28	Non à la déforestation	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasses en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la forêt amazonienne. Il permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matières d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et de la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement des milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et le vivant, j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891650	13/01 /2023	19:31	Non aux nouvelles centrales de biomasse en Guyane.	<p>ATTENTION : PLUS QUE 48H POUR PARTICIPER A LA CONSULTATION SUR LA BIOMASSE EN AMAZONIE FRANCAISE ! Vous pouvez déposer un avis en quelques clics sur le site du Ministère de la Transition écologique ici : https://www.consultations-pub</p> <p>"Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne.</p> <p>Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie.</p> <p>Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité.</p> <p>De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique.</p> <p>Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire."</p> <p>#biomasse #amazonie #justice #droitsdelanature #peuplesautochtones #guyane</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891651	13/01/2023	19:40	Contre ce projet de Decret écocidaire pour la Guyane Française	<p>Ce projet de Décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales à biomasse en Guyane Française et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial.... Cela au détriment de la biodiversité, des peuples autochtones de la forêt Amazonienne, sur la partie Guyane Française. Ce Décret permettrait à des industriels de contourner les critères Européens en matière d'énergie renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu des forêts pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir, sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane Française, de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'Etat (France au minimum) et de l'UE. Pourtant l'UE avait décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions Européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que ce projet de Décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Ce projet de Décret est une honte au regard de l'urgence climatique et de même concernant les extinctions de masse d'espèces endémiques à la forêt Amazonienne, concernant la partie Guyane Française. Par cet avis sur ce projet de Décret, je me considère comme un défenseur du vivant, gardien des forêts de Guyane. J'appelle le Gouvernement Français et le Parlement Européen à abandonner ce projet écocidaire. Loïc Olivier Français, Citoyen Européen.</p>
891652	13/01/2023	19:49	Pas d'agro-carburants au détriment de la forêt amazonienne.	<p>Il est invraisemblable d'accorder une dérogation de plus de 20 ans à des industriels pour défricher la forêt tropicale humide de Guyane. Je suis tout à fait opposée à ce décret.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891653	13/01 /2023	19:54	Sans titre	<p>Ce projet de Décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales à biomasse en Guyane Française et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial.... Cela au détriment de la biodiversité, des peuples autochtones de la forêt Amazonienne, sur la partie Guyane Française. Ce Décret permettrait à des industriels de contourner les critères Européens en matière d'énergie renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu des forêts pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir, sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane Française, de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'Etat (France au minimum) et de l'UE. Pourtant l'UE avait décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions Européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que ce projet de Décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Ce projet de Décret est une honte au regard de l'urgence climatique et de même concernant les extinctions de masse d'espèces endémiques à la forêt Amazonienne, concernant la partie Guyane Française. Par cet avis sur ce projet de Décret, je me considère comme un défenseur du vivant, gardien des forêts de Guyane. J'appelle le Gouvernement Français et le Parlement Européen à abandonner ce projet écocidaire.</p> <p>M.LEROY</p>
891654	13/01 /2023	20:07	SOS FORET EN Guyane	<p>Je défends la forêt guyanaise Ce projet de décret est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée alors même que le projet de décret renvoie en 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de GES. Une honte face à l'urgence climatique et le respect de l'accord de Paris. Je défends la forêt Guyanaise et enjoins le gouvernement français à abandonner son décret ecocidaire.»</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891655	13/01 /2023	20:28	Monsieur Bibaut Stéphane	'Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891656	13/01 /2023	20:32	Non à la destruction des écosystèmes et de la biodiversité.	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'aérospatiale, au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergie renouvelable, qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi riche et sensible sur la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il sagira dun appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêt extrêmement riche en biodiversité et représentant un gigantesque stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse, car leur production nuit à la lutte contre le réchauffement climatique et contre la crise de la biodiversité. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047, et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de GES. Je défends les forêts de Guyane et j'appelle les responsables gouvernementaux français à abandonner ce projet écocidaire. C'EST UNE VERITABLE HONTE POUR NOTRE PAYS, AU REGARD DE L'URGENCE CLIMATIQUE ACTUELLE.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891657	13/01/2023	20:32	Qu'est ce que plus durable que la forêt amazonienne?? #meilleurstockagedeCarbone	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891658	13/01/2023	20:36	Pas contente	Ce projet de Décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales à biomasse en Guyane Française et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... Cela au détriment de la biodiversité, des peuples autochtones de la forêt Amazonienne, sur la partie Guyane Française. Ce Décret permettrait à des industriels de contourner les critères Européens en matière d'énergie renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu des forêts pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir, sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane Française, de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'Etat (France au minimum) et de l'UE. Pourtant l'UE avait décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions Européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que ce projet de Décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Ce projet de Décret est une honte au regard de l'urgence climatique et de même concernant les extinctions de masse d'espèces endémiques à la forêt Amazonienne, concernant la partie Guyane Française. Par cet avis sur ce projet de Décret, je me considère comme un défenseur du vivant, gardien des forêts de Guyane. J'appelle le Gouvernement Français et le Parlement Européen à abandonner ce projet écocidaire. Loïc Olivier Français, Citoyen Européen.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891659	13/01 /2023	20:37	Contre l'installation de nouvelles centrales biomasse.	Si nous voulons protéger les cellules de notre système immunitaire, c'est en commençant par ne pas toucher à notre forêt primaire qui est un joyau planétaire pour nos poumons et de tous les êtres vivants de cette terre. Je m'oppose formellement à ce projet mortifère qui utilise 'l'ignorance des populations' pour transformer et offrir à nos enfants un 'champ de ruine' en termes de développement écologique. 'La forêt soulage nos poumons. Elle soulage nos vies et nous protège de l'absurdité de la Surconsommation d'énergie. A.T-H
891660	13/01 /2023	20:47	Non au projet	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guvane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée. alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret ecocidaire.
891661	13/01 /2023	20:52	Guyane et biomasse	D'autres solutions existent, svp abandonnez ce projet qui va détruire une forêt primaire si précieuse! On ne peut pas faire ça, détruire tout cet eco système svp pensez y encore ! En tant que citoyenne je m'oppose à ce projet destructeur.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891662	13/01/2023	21:06	Un projet écocidaire, la forêt amazonienne n'est pas un gisement de biomasse pour investisseurs gourmands	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse primaire car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Je défend la forêt de Guyane et je m'oppose à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! J'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire. Marine Calmet, juriste</p>
891663	13/01/2023	21:09	Les écologistes de Guyane s'opposent à cet amendement	<p>La forêt est notre patrimoine commun et notre héritage. Nous avons tous conscience de sa valeur infinie, pour ce qu'elle représente pour le climat, la biodiversité, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons. Elle pourrait aussi prendre une autre valeur en organisant l'éco-tourisme et la médecine douce. Cette forêt guyanaise pourrait être ce 'coup de pouce' dont les guyanais ont tant besoin, si nous la considérons comme telle, comme une forêt précieuse, ce trésor pourrait nous verser ses dividendes. A la place de cela, de manière courttermiste, certains voudraient la brûler et ensuite quoi ? quel avenir pour ces espaces ? Nous souhaitons donc que les quelques lieux facilement accessibles et pouvant abriter l'agriculture soient réservés à l'habitat et aux agriculteurs pour parvenir à notre autonomie alimentaire. Pour ce qui est de la production électrique, il reste toujours les toitures à occuper par des panneaux solaires avec stockage. Nous pouvons être autonome électriquement sans couper un arbre supplémentaire. Ainsi, ce projet d'amendement est illogique lorsqu'on cherche la prospérité guyanaise dans la préservation de notre patrimoine et héritage qu'est la forêt. Guyane Ecologie s'oppose aux articles 1 et 2 de ce projet.</p>
891664	13/01/2023	21:10	Non	<p>La biodiversité doit être protégée, non à la coupe des espaces naturels.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891665	13/01 /2023	21:15	Stop à la déforestation de l'Amazonie	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891666	13/01 /2023	21:39	SOS forêt guyanaise !	« Je défends la forêt guyanaise Ce projet de décret est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée alors même que le projet de décret renvoie en 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de GES. Une honte face à l'urgence climatique et le respect de l'accord de Paris. Je défends la forêt Guyanaise et enjoins le gouvernement français à abandonner son décret ecocidaire.»

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891667	13/01 /2023	21:54	Contribution du WWF France, bureau Guyane, à la consultation publique sur le projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer.	<p>Par voie électronique, le Ministère de l'écologie a lancé, entre le 15 décembre 2022 et le 13 janvier 2023, la consultation publique citée en référence. Selon les termes de ce projet de dérogation, il apparaît qu'il concernerait quasi-exclusivement le territoire de la Guyane. Aussi, le WWF-France et son bureau Guyane s'étonnent qu'aucune démarche d'explication des motivations et de la portée potentielle de ce projet de décret n'ait été proposée localement. En l'état actuel, les motivations de ce projet de décret demeurent floues, pourtant des conséquences potentielles pour l'intégrité du massif forestier guyanais apparaissent réelles. En premier lieu, dans ce contexte, le WWF France et son bureau Guyane estiment utile de rappeler ses principaux principes en matière de durabilité de l'utilisation de la biomasse à des fins de valorisation énergétique, tel qu'illustré dans le rapport prospectif consacré au potentiel de la biomasse en matière énergétique.</p> <p>A. Affectation des sols : la satisfaction de nos besoins alimentaires doit rester prioritaire sur l'usage de la biomasse pour le secteur de l'énergie. Notre recommandation sur la priorisation des usages de la biomasse, dans un ordre croissant, est la suivante : l'alimentation (humaine puis animale) puis la bio-fertilisation (retour au sol), la production de matériaux (biens de consommation d'équipements et, enfin, la production d'énergie (gaz, chaleur, électricité). La biomasse qui sera valorisée énergétiquement ne doit pas concurrencer les besoins alimentaires ni mettre en danger la capacité du système agricole à y répondre. La biomasse pour l'énergie produite sur le territoire ne doit pas induire une hausse des prix de la nourriture ou sa disponibilité, et ne doit pas provoquer de concurrence d'usage des terres agricoles.</p> <p>B. Les usages nobles du bois via une sylviculture raisonnée sont prioritaires sur l'utilisation du bois pour l'énergie. Le WWF France conçoit un usage énergétique du bois dans le strict cadre où il ne représente pas une pression supplémentaire sur la forêt et n'utilise que les résidus et déchets de bois issus de l'élagage ou des éclaircies. Une attention particulière doit être mise sur les émissions induites. Les usages comme le bois d'oeuvre qui permettent de stocker le carbone sur une longue durée doivent toujours être privilégiés, le bois ne pouvant pas représenter une ressource dédiée à l'énergie. Les usages énergétiques de cette ressource permettent de valoriser les déchets produits par les transformations successives ou la fin de vie de certains matériaux.</p> <p>C. La mobilisation de la biomasse doit être au service de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité. La combustion de la biomasse solide ou du biogaz émet du CO2 et ne peut être considérée comme neutre pour le climat que sur une échelle de temps qui prend en compte le cycle complet d'émission-absorption. Une agriculture ou une plantation forestière ayant pour seul objectif la production d'énergie ne peut représenter une solution durable ou bas-carbone et répondre aux enjeux liés au dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité. De plus, les usages énergétiques de la biomasse doivent permettre, en s'y substituant, une diminution de l'utilisation d'énergie carbonée. L'utilisation de la biomasse doit respecter des critères de durabilité. Les stratégies d'usage énergétique doivent prendre en compte les émissions directes comme indirectes associées, l'impact sur la biodiversité, les sols et le climat ainsi que l'utilisation des terres, les pratiques agricoles ou le transport de la matière. En second lieu, ces principes étant posés, le projet de décret soumis à la consultation du public appelle de la part du WWF les commentaires suivants : 1. Le seuil de puissance des installations devant justifier du respect de critères de durabilité de la biomasse selon ce projet de décret est fixé à 20 MW. Or, en Guyane, le Schéma d'aménagement régional (SAR) et le Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE) prévoient des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 qui ne nous semblent pas nécessiter</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
				<p>l'implantation d'installations d'une telle puissance. En effet, le SAR, faisant référence au SRCAE de Guyane, prévoit une puissance totale à l'échelle de la région de 40 MW à partir de biomasse à l'horizon 2030. A ce jour, les installations actuelles représentent une puissance d'environ 10 MWth (1,7 MW à Kourou, 5,1 MW à Cacao et 3,6 à Saint-Georges), et ces documents-cadres mentionnent des perspectives de nouvelles installations, dont aucune n'atteindrait ce niveau de puissance.</p> <p>2. Par ailleurs, la biomasse issue de la défriche agricole et urbaine, concernée par la dérogation prévue par le projet de décret soumis à consultation ne peut être considérée, par nature, comme des ressources renouvelables. Le WWF partage ainsi la distinction faite par l'ADEME de Guyane, qui indique : «Une source renouvelable est une source qui se renouvelle au fur et à mesure de son exploitation. C'est le cas de l'exploitation forestière et des connexes de scierie [] . Par contre, la mobilisation des défriches agricole et urbaine, des bois ennoyés et des déchets n'est pas renouvelable. Mais il s'agit de connexes d'autres activités qu'il serait dommage de ne pas valoriser. On parle alors d'énergie de récupération.»</p> <p>En conséquence, Cette source d'énergie ne saurait être comptabilisée dans les objectifs en matière d'énergies renouvelables et ne devrait pas bénéficier de soutiens publics à ce titre. Ensuite, s'il est préférable que les produits issus de la défriche agricole et urbaine, soient valorisés plutôt d'être enfouis ou brûlés sur place, il convient de garantir le respect de la hiérarchie des usages matière mentionnée dans les principes de durabilité ci-dessus. Ainsi la valorisation en bois d'oeuvre doit être privilégiée, une quantité de biomasse suffisante pour assurer la fertilité des sols doit être laissée sur place dans le cas de défriche agricole, et seuls les produits restants pourront trouver une valorisation énergétique. Enfin dans le cas spécifique de la défriche agricole, il convient de minimiser les surfaces concernées en privilégiant la valorisation de terres déjà défrichées ou en déprise et il convient de garantir la valorisation agricole effective des terres défrichées. A ce stade, le projet de décret soumis à consultation n'apporte pas les garanties suffisantes en la matière.</p> <p>3. Concernant la biomasse issue de plantations à vocation énergétique, celle-ci ne saurait être considérée comme une source d'énergie renouvelable. Ainsi, la filière Biomasse en Guyane doit s'inscrire dans ces objectifs de soutenabilité en garantissant son approvisionnement de long terme par des sources durables. La valorisation des sous-produits et déchets d'une exploitation forestière durable sont et doivent demeurer les principales sources d'approvisionnement des centrales de biomasse.</p> <p>En définitive, le WWF estime que le projet de décret soumis à consultation, outre qu'il n'apporte aucune information sur ses motivations, ne permet pas de renforcer la nécessaire cohérence entre les objectifs de développement de l'autonomie énergétique, de préservation de la biodiversité et de maintien d'importants stocks de carbone constitués par le couvert forestier actuel, tout en induisant des risques sur l'intégrité du massif forestier actuel.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891668	13/01/2023	22:00	Je suis contre ses projets de dérogation	Je suis agriculteur en Guyane et un des éléments qui contribue le plus à la fertilité des sols c'est le charbon de bois qui est au moins présent dans la pratique traditionnelle de l'abati ce qui est une forme d'échange entre l'agriculture et les sols qui avec le charbon de bois [end] à fabriquer de la terrapreta, dans ces projets de décret je vois surtout de la préparation pas d'échange, de plus la présence de la forêt épargnée par ce type de décret à une importance vitale pour la préservation du climat pour elle-même et pour le climat en général.
891669	13/01/2023	22:05	Refus de ce décret	Je ne suis pas d'accord avec ce décret qui amènerait à exploiter et détruire les forêts Guyanaises alors que nous avons plus que jamais besoin de conserver les forêts primaires qui sont les plus à même de nous aider à lutter contre le réchauffement climatique d'une part et à lutter également contre la baisse de la biodiversité qui contribue à l'équilibre globale du monde et permet par la même la vie des humains.
891670	13/01/2023	22:14	Suppression de l'article 1	Pour l'association Canopée - L'article 1 du décret introduit pour la Guyane une exception qui est excessive. Cette exception n'est justifiée par aucune étude d'impact environnementale suffisante. Elle ouvre la possibilité de convertir des surfaces forestières, riches en carbone ce qui est contraire aux critères généraux adoptés dans le cadre de RED 2 et conduit à l'affaiblissement du puits de carbone national ce qui est contraire à l'article 5 de l'Accord de Paris. De plus, consacrer 15% de la surface agricole utile (SAU) pour la production de biocarburants de première génération alors qu'en France métropolitaine, cette utilisation des terres est déjà vivement contestée alors qu'elle représente 3% de la SAU n'est pas justifié. Enfin, ouvrir ces exceptions jusqu'en 2047 alors que la directive prévoit qu'elles doivent être limitées dans le temps n'est pas justifiable.
891671	13/01/2023	22:27	Appel à l'abandon du décret	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial...au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation issue de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir, sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane, de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides de l'Etat, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
891672	13/01/2023	22:42	Projet de décret prévoyant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles dans les territoires d'outre-mer	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasses en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. La Guyane est un territoire sensible qui garantit la régénération effective de la forêt et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité, cela paraît aberrant de déroger aux obligations légales. Cela créera un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts riches en biodiversité par des plantations d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état alors que c'est contraire aux dispositions européennes et contraire aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret ecocidaire.
891673	13/01/2023	22:52	NON à l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres ou de plantes à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE a décidé de plafonner les carburants issus de la biomasse ligneuse constituée, non pas des déchets des scieries, par exemple, mais directement des arbres, car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleures alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Comment est-il alors concevable d'autoriser la création d'une dérogation pour détruire le seul territoire d'Europe hébergeant une forêt tropicale humide, d'une biodiversité encore non inventoriée ? Est-ce qu'envoyer dans l'espace des fusées repeintes en vert grâce aux agrocarburants est notre priorité ou allons-nous enfin concentrer nos efforts sur la préservation des conditions d'habitabilité de notre planète ? Nous défendons la forêt de Guyane et nous nous opposons à ces dérogations à rebours des ambitions européennes en matière d'énergies renouvelables, de protection du climat, de la biodiversité et du respect des territoires des peuples de Guyane ! Nous appelons le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891674	13/01/2023	22:56	NON à l'installation de centrales biomasse en Guyane	La forêt est notre patrimoine commun et notre héritage. Nous avons tous conscience de sa valeur infinie, pour ce qu'elle représente pour le climat, la biodiversité, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons. Elle pourrait aussi prendre une autre valeur en organisant l'éco-tourisme et la médecine douce. Cette forêt guyanaise pourrait être ce 'coup de pouce' dont les guyanais ont tant besoin, si nous la considérons comme telle, comme une forêt précieuse, ce trésor pourrait nous verser ses dividendes. A la place de cela, de manière courttermiste, certains voudraient la brûler et ensuite quoi ? quel avenir pour ces espaces ? Je souhaite donc que les quelques lieux facilement accessibles et pouvant abriter l'agriculture soient réservés à l'habitat et aux agriculteurs pour parvenir à notre autonomie alimentaire. Pour ce qui est de la production électrique, il reste toujours les toitures à occuper par des panneaux solaires avec stockage. Nous pouvons être autonome électriquement sans couper un arbre supplémentaire. Ainsi, ce projet d'amendement est illogique lorsqu'on cherche la prospérité guyanaise dans la préservation de notre patrimoine et héritage qu'est la forêt. Je m'oppose à ce décret.
891675	13/01/2023	23:19	Protéger la forêt amazonienne	Il appartient aux Guyanais de s'auto-déterminer sur ce sujet qui est particulièrement dangereux pour la forêt amazonienne. Les décisions, venues 'd'en Haut' comme on dit dans le langage commun, sont déconnectées de la réalité du territoire. NON à ce projet de décret.
891676	13/01/2023	23:20	un décret écocidaire à l'heure où il est question de protéger urgemment la biodiversité	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défends la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.'
891677	13/01/2023	23:22	À Je défends la forêt guyanaise	Ce projet de décret est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée alors même que le projet de décret renvoie en 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction des émissions de GES. Une honte face à l'urgence climatique et le respect de l'accord de Paris. Je défends la forêt Guyanaise et enjoins le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891678	13/01/2023	23:29	Décret écocidaire	Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie. Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliées dans la lutte contre le changement climatique. Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique. Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.
891680	13/01/2023	23:46	Stop à ce projet	Il est urgent de ne pas réaliser ce projet écocidaire. L'impact serait irréversible. Au contraire, il faut sauvegarder la forêt amazonienne en créant une aire protégée, au même titre que ce qui a été décidé pour la protection des aires marines durant la COP15.
891683	13/01/2023	23:50	Il faut prioriser une politique de décroissance	Ne pas empiéter sur la forêt et la biodiversité pour nourrir des projets industriels. Nous avons le devoir de préserver l'Amazonie
891685	13/01/2023	23:53	Participation à la consultation Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la	Donc la directive 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables qui pose un cadre pour la « durabilité des bioénergies » peut allègrement être contournée par des décrets nationaux qui fixent d'autres règles en fonction de besoins économiques locaux. On peut détruire les forêts tropicales qui nous permettent notamment de respirer pour installer de nouvelles centrales biomasse en Guyane qui détruisent la forêt amazonienne. Votre projet est un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique, qui ne sont donc en rien des forêts. Tout ceci en percevant des aides d'état donc grâce aux impôts de citoyens qui ne sont, comme moi, absolument pas d'accord avec ce projet. Je défend la forêt de Guyane et je demande au gouvernement français d'abandonner ce décret écocidaire.

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
			biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer	

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891686	13/01 /2023	23:56	De nombreux points d'alerte sur la durabilité des dérogations	<p>Dans un contexte de bouleversement climatique global, la transition et l'autonomie énergétique du territoire guyanais en milieu amazonien sont une priorité. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place un mix énergétique adapté aux spécificités du territoire tout en préservant ses fonctionnalités écologiques et sa riche biodiversité. La filière biomasse fait partie intégrante de ce mix énergétique et présente de nombreux avantages pour la fourniture de services réseaux. Néanmoins, les exigences sur la durabilité et la traçabilité de l'approvisionnement des centrales biomasse ne doivent pas être injustement rabaisées, au risque de créer des appels d'air dangereux pour la préservation des milieux naturels et des puits de carbone du territoire. En ce sens, la quasi-totalité des dispositions présentées lors de cette consultation publique comportent des points d'alerte: - Concernant la dérogation pour la biomasse forestière issue des opérations de défriche urbaine, agricole, industrielle, il est à noter que la démarche de cahier des charges pour la création d'une filière de défriche optimisée n'en est qu'à ses débuts: le cahier des charges a été validé à la fin de l'année 2022 et nous n'avons pas encore de résultats sur les expérimentations des différents itinéraires techniques de défriche, à court et long terme. Il est donc très prématuré de donner une dérogation aussi large à un procédé qui n'a pas encore fait ses preuves en matière de circuit logistique, de préservation de la qualité des sols et de rentabilité pour la filière. Autoriser cette dérogation à ce stade, sans qu'un système de contrôle du respect des cahiers des charges ne soit mis en place et éprouvé ouvrirait la porte à de nombreux abus. Le critère alternatif proposé de localisation en zone A du SAR est très insuffisant, le respect de la réglementation en vigueur allant de soi. En effet, l'évaluation environnementale du SAR n'a pas permis une préservation efficace des continuités écologiques du territoires ni des milieux naturels particulièrement sensibles. En outre, aucun critère alternatif n'est proposé pour les défriches autres que les défriches agricoles. - Sur la biomasse agricole, la motivation de cette dérogation par les projets en cours d'instruction appelle à de grandes réserves: en effet, qu'il s'agisse de plantations de canne énergie ou du projet MIA de plantation de Teck, les espèces utilisées sont des espèces exotiques avec un potentiel d'autonomisation en Guyane. De plus, la dérogation proposée sur les critères de durabilité est très large: les forêts primaires, riches en biodiversité, les zones humides pourraient être défrichées pour produire des cultures énergétiques, ce qui va complètement à rebours d'une démarche sélective des parcelles à défricher pour l'activité agricole. Il conviendrait plutôt de n'implanter des cultures énergétiques que sur des zones déjà dégradées ou sur des parcelles défrichées mais non mises en valeur, dans une véritable démarche d'évitement, de réduction et de compensation. En outre, les critères alternatifs proposés supposent un contrôle strict et régulier des parcelles agricoles pour éviter un détournement d'un plus grand pourcentage de parcelles agricoles vers une production énergétique plus lucrative, par exemple en utilisant des cultures avec un usage à la fois alimentaire et énergétique. Le calcul du bilan carbone des changements d'affectation des sols ainsi opéré aurait dû être finalisé avant de proposer une dérogation aux critères d'émissions de gaz à effet de serre, cette information aurait été utile au public pour son appréciation. Le chiffre de référence de 12 ha/100 habitant n'est pas non plus justifié par rapport à l'atteinte de l'autonomie alimentaire, un enjeu crucial pour le territoire. Aucune précision n'est apportée sur les modes de culture privilégiés (monoculture/polycculture, intrants, agroforesterie, origine des espèces plantées..). Enfin, la formulation de l'article laisserait entendre que des parcelles converties à l'agriculture avant 2022 pourraient aussi produire une biomasse conforme à la directive, sans que</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
				<p>des critères ne soient précisés. - La qualification des bois présents dans le lac de Petit-Saut en résidus d'une activité de production électrique paraît logique au regard de la configuration des lieux. Pour l'extraction de ces bois, une attention particulière devra être portée sur l'évitement du dégazage de la vase ainsi que sur la présence et la proximité de la faune pour éviter au maximum son dérangement. Pour les dérogations proposées, aucune hiérarchisation des usages de la matière récupérée n'est mentionnée, contrairement au principe d'utilisation en cascade inscrit dans la directive n°2008/98/EC: pour une utilisation efficace de la ressource, le bois doit être utilisé en premier en tant que bois d'oeuvre et sa dernière utilisation avant l'élimination doit être l'énergie. De plus, dans la note de présentation de la consultation, les services instructeurs mentionnent que les deux premières dérogations ne comporteraient pas d'application à court terme: pourquoi donc approuver ces dérogations dans l'urgence alors que l'on manque de recul sur ces procédés? La date prévue de 2047 pour la fin de la dérogation est manifestement trop lointaine pour que l'on puisse encore considérer que cette dérogation a une durée limitée, cette date semble plutôt signifier l'introduction d'une dérogation à très long terme avec une perspective de renouvellement automatique. A titre de comparaison, la planification du SAR n'est valable que jusqu'à l'horizon 2030. Enfin, le site de la consultation publique ne permet pas d'afficher les commentaires des autres participants, ce qui aurait pu permettre d'approfondir la réflexion des citoyens sur ce projet.</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
891687	14/01 /2023	01:08	Indignation	<p>Ce projet de décret entend accélérer l'installation de nouvelles centrales biomasse en Guyane et permettre l'essor des agrocarburants notamment pour l'usage du secteur spatial... au détriment de la préservation de la forêt amazonienne. Ce décret permettrait à des industriels de contourner les critères européens en matière d'énergies renouvelables qui tendent à restreindre drastiquement l'exploitation du bois issu de la forêt pour la production d'énergie.</p> <p>Il est aberrant de prévoir sur un territoire aussi sensible et aussi riche que la Guyane de déroger aux obligations légales garantissant la régénération effective de la forêt dans les zones de récolte du bois et la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité.</p> <p>De plus, il s'agira d'un appel d'air sans précédent pour encourager le remplacement de milliers d'hectares de forêts très riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, par des plantations intensives d'arbres à vocation énergétique en percevant des aides d'état, alors même que par ailleurs l'UE décide de plafonner les carburants issus de la biomasse car la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et nuit aux forêts qui sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Ce texte est contraire aux dispositions européennes qui prévoient qu'une dérogation ne peut être accordée que pour une durée limitée, alors même que le projet de décret nous renvoie à l'an 2047 et légitime de cette manière l'utilisation sur le long terme d'une énergie non durable et contraire aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Une honte au regard de l'urgence climatique.</p> <p>Je défend la forêt de Guyane et j'appelle le gouvernement français à abandonner son décret écocidaire.</p>
884914	15/12 /2022	00:37	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>I think this is among the most significant info for me. And i'm glad reading your article. But should remark on few general things, The website style is perfect, the articles is really excellent : D. Good job, cheers My homepage: [Slot yg lagi gacor Hari ini->https://laurenschhofman.be/alternatieve-locatie-woonwagenbewoners/]</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884915	15/12 /2022	01:42	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>We are an online academic aid offering website.</p> <p>We have actually taken a pledge to offer nursing essay aid to thhe studentts coming from UK, UAE, United States, Singapore, Australia and also New Zealand. We have actually certified writers from the nursing assignment help (https://nursingassignmenthelper.com/) divisions of the reputed establishments that can create your nursing documents.</p> <p>We have actually been supplying online nursing task aid for years and making a substantial distinction in the trainee's nursing job.</p>
884917	15/12 /2022	01:55	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>Now SAVE MORE with xpressreviews.com. Get the latest and up-to-date coupons & cashback offers on some of India's top online shopping sites xpressreviews.com is Best Place for Upto 80% Off Free Coupon Codes, Promotion Codes, Discount Deals and Promo [Offers->https://lab.betterlesson.com/home?from=header_link] For Online Shopping in India. All Working and Valid Coupons</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
884918	15/12 /2022	02:48	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'	<p>Hey there ! We're Purrink.com, and we're right here to aid you locate the best tee t shirt for your next event or outing.</p> <p>We understand that there are a great deal of t shirt shops around, but we believe you'll be thrilled with our choice of affordable funny t shirts (myspace.com (https://myspace.com/purrinkcom)) tee shirts as well as our commitment to offering quality service at budget-friendly prices.</p> <p>Our tees are made from top quality products and can be found in a range of shades, styles, and sizes— so whether you require one for yourself or wish to get some as gifts for friends and family, we've obtained something for everyone !</p> <p>And also if you need aid getting your layout ideal, our graphic developers can deal with you step by step till it's exactly what you desire. Our team is here to assist every step of the method to make sure that getting from us is very easy as well as hassle-free.</p>
884919	15/12 /2022	02:55	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans	<p>Hey there! We're Purrink.com, and we're right here to aid you locate the best tee t shirt for your next event or outing.</p> <p>We understand that there are a great deal of t shirt shops around, but we believe you'll be thrilled with our choice of affordable funny t shirts ([myspace.com->https://myspace.com/purrinkcom]) tee shirts as well as our commitment to offering quality service at budget-friendly prices. Our tees are made from top quality products and can be found in a range of shades, styles, and sizes-- so whether you require one for yourself or wish to get some as gifts for friends and family, we've obtained something for everyone! And also if you need aid getting your layout ideal, our graphic developers can deal with you step by step till it's exactly what you desire. Our team is here to assist every step of the method to make sure that getting from us is very easy as well as hassle-free.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
			les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	
884922	15/12 /2022	04:21	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>I pay a quick visit daily some websites and sites to read content, except this webpage gives quality based content.</p> <p>Here is my web page - Best Online jobs in Education (https://kidsontheyard.com/)</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884923	15/12 /2022	04:25	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Amazing! Its truly remarkable paragraph, I have got much clear idea about from this piece of writing. Look at my web-site ... [law dissertation help-> https://dissertation-zone.com/law-dissertation-help/]
884924	15/12 /2022	04:33	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	I used to be suggested this blog by my cousin. I'm not certain whether this submit is written through him as nobody else realize such designated about my problem. You are amazing! Thanks! Here is my site: [#3650

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884925	15/12 /2022	04:59	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	I've been exploring for a bit for any high quality articles or blog posts in this kind of space . Exploring in Yahoo I eventually stumbled upon this site. Reading this information So i'm satisfied to show that I have an incredibly just right uncanny feeling I discovered exactly what I needed. I such a lot indisputably will make sure to do not overlook this site and give it a glance regularly. Also visit my web-site :: [sobretensiones nave industrial-> https://www.fitday.com/fitness/forums/members/alice34908.html]
884926	15/12 /2022	05:00	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	I am genuinely thankful to the holder of this website who has shared this wonderful article at at this time. Also visit my blog: [CALL GIRLS IN PANCHKULA-> https://www.riaescorts.in/]

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884927	15/12 /2022	05:25	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Does anyone know if Loxa Beauty sell HHC-P Products? Allso visit my web blog ; Bailee (https://justcbd vapeoil.blogspot.com/2022/01/benefits-of-cbd-thc-gummies.html)
884928	15/12 /2022	05:48	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Someone necessarily lend a hand to make severely posts I would state. That is the very first time I frequented your web page and so far? I amazed with the research you made to make this actual publish amazing. Fantastic job! Also visit my web site ... [clima laboral positivo-> https://blogfreely.net/bunhose81/todo-lo-que-necesitas-saber-sobre-un-clima-laboral-positivo]

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884929	15/12 /2022	06:11	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>This is the right web site for anyone who would like to understand this topic. You know so much its almost hard to argue with you (not that I actually would want to...HaHa). You definitely put a fresh spin on a subject that's been discussed for ages. Great stuff, just wonderful !</p> <p>my web page IELTS (https://learnsic.com/course/ielts)</p>
884930	15/12 /2022	06:28	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>Inspiring quest there. What happened after? Good luck! My blog - [The Peripheral- >https://www.sotmovie2free.com/%e0%b8%94%e0%b8%b9%e0%b8%8b%e0%b8%b5%e0%b8%a3%e0%b8%b5%e0%b9%88%e0%b8%a2%e0%b9%8c%e0%b8%ad%e0%b8%ad%e0%b8%99%e0%b9%84%e0%b8%a5%e0%b8%99%e0%b9%8c/]</p>

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
884931	15/12/2022	06:33	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Hey there! We're Purrink.com, and we're here to assist you find the best tee shirt for your following event or getaway. We understand that there are a great deal of black t shirt ([about.me-> https://about.me/purrinkcom/]) shirt shops available, but we think you'll be excited with our option of cheap t tee shirts and our commitment to using top quality solution at budget friendly prices. Our tees are made from high-quality materials and be available in a selection of colors, designs, and dimensions-- so whether you need one for yourself or wish to acquire some as presents for friends and family, we have actually obtained something for every person! And if you require help getting your layout just right, our visuals developers can deal with you step by step until it's precisely what you want. Our team is right here to help every step of the way so that purchasing from us is simple and also worry-free.
884932	15/12/2022	06:44	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	как отличить подлинную красноватую икру ото фейка my web page : ikra_ukraine_ua мошенники - икра подделка (https://www.instagram.com/ikra_ukraine_ua/)

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884933	15/12 /2022	06:59	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	I'm really impressed with your writing abilities as smartly as with the structure to your blog. Is this a paid subject matter or did you modify it yourself? Either way keep up the nice high quality writing, it is rare to peer a nice weblog like this one nowadays.. Also visit my webpage: [wire covers-> http://petcords.com]
884934	15/12 /2022	07:21	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Your means of describing everything in this post is actually good, all be capable of effortlessly know it, Thanks a lot Review my webpage [Melisa-> https://profile.hatena.ne.jp/pub11/]

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
884936	15/12/2022	07:46	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Having read this I believed it was extremely informative. I appreciate you finding the time and effort to put this informative article together. I once again find myself personally spending a significant amount of time both reading and posting comments. But so what, it was still worthwhile! Here is my web page - writing ([https://writing.ra6.org/freelance-writing-rates.htm">https://writing.ra6.org->https://writing.ra6.org/freelance-writing-rates.htm])
884937	15/12/2022	07:52	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	That is a good tip e specially to those fresh to the blogosphere. Brief but very accurate information... Thanks for sharing this one. A must read article ! My webpage : : Bet88 (http://Routerrooter.com/__media__/_js/netsoltrademark.php?d=Partner.Hidemy.name%2Fscripts%2Fclick.php%3Ftag%3D5e3c70116c171%26bid%3D8a46118c%26desturl%3Dhttp%253A%252F%252FWeteringbrug.info%252F%253FURL%253Dhttps%253A%252F%252Fjournal.unika.ac.id%252Ffiles%252Fjournals%252F4%252Farticles%252F5524%252Fsubmission%252Foriginal%252F5524-16195-2-SM.html%252F%26lt%3B%2Fa%26gt%3B)

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884938	15/12 /2022	08:07	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Your means of explaining the whole thing in this paragraph is in fact good, all be able to easily know it, Thanks a lot Also visit my page :: [Mohamed-> https://profile.hatena.ne.jp/pub1/]
884939	15/12 /2022	08:47	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Hey would you mind letting me know which web host you're using? I've loaded your blog in 3 different internet browsers and I must say this blog loads a lot faster then most. Can you suggest a good web hosting provider at a honest price? Thank you, I appreciate it! Stop by my web-site trust pharmacy canada ([online-pharmacy-inc.com -> https://online-pharmacy-inc.com/])

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884941	15/12 /2022	08:57	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	After I initially left a comment I appear to have clicked on the -Notify me when new comments are added- checkbox and from now on every time a comment is added I get four emails with the exact same comment. Perhaps there is a means you are able to remove me from that service? Thank you! Feel free to visit my web-site [Call Girls in Zirakpur-> https://piasharma.com/]
884942	15/12 /2022	09:05	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Admiring the dedication you put into your blog and detailed information you present. It's great to come across a blog every once in a while that isn't the same outdated rehashed material. Great read! I've bookmarked your site and I'm including your RSS feeds to my Google account. my page - [memek bernanah->http://dewapokerslot88.com]

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884943	15/12 /2022	09:06	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Your style is unique compared to other folks I have read stuff from. I appreciate you for posting when you have the opportunity, Guess I'll just bookmark this blog. Also visit my blog - [bokep mama muda-> https://preparefirst.net/]

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
884944	15/12 /2022	09:17	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>Juddi Slot Punya Fitur Komplit</p> <p>1.Pelayanan yang 24 jam. Fasilitas pertawma yang sudah pasti banget kau dapatkan merupakan pelayanan yang m e muaskan. Ini ialah hal yang p e nting sekali untuk didapat karena tidak segala laman judi online benar-benar memiliki layanan yang baik. Pelayanan yasng baik bisanya aktif terus selama 24 jam non berhenti dan mereka memiliki fitur pelayanan live chat. Fitur layanan ini dapat dipakai oleh siapa saja, baik itu pengunjung atau pemmain judi di sana. Jadi, kamu dapat bertanya apa saja dengan customer service yabg adda di sana.</p> <p>2.Transaksi mudah sekali. Untuk bertransaksi di situs juudi terbaik juga tidak akan gampang. Kamu dapat menverjakan transaksi di laman judi online derngan gampag dan tak dipersulit. Kemudahan bertransaksi dapat diamati dari situs judi tersebut terhubung dengan bank mana saja. Biasanya, website judi terbaik tewlah terhubung dengan bwnk BNI, BCA, BRI, Mandiri ddan masih ada banyak lagi. Kecuali itu, ada juga ovo, gopay, dana dan lain-lain.</p> <p>3.Satu ID untuk segala game slot online (https://ckan.futr-hub.de/uploads/user/2022-11-05-142707.119527landing.html). Memainkan game judi online juga tidak sulit karena hanya dengan memakai satu ID kau sudah dapat mencoba semua game judi yang ada di sana. Permainan judi paling komplit juga hanya ada di website judi terbaik dan terpercaya saja. Kau tak perlu memakai anggota VIP juga untuk mencoba beragam ragam permainan judi menarik dan seru.</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884948	15/12 /2022	09:52	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Thanks to my father who told me regarding this web site, this weblog is really awesome. my webpage :: [live cams-> https://bondagepix.com]
884949	15/12 /2022	10:06	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Wonderful blog! Do you have any tips for aspiring writers? I'm planning to start my own website soon but I'm a little lost on everything. Would you advise starting with a free platform like Wordpress or go for a paid option? There are so many choices out there that I'm totally overwhelmed .. Any ideas? Thanks a lot! Also visit my website: [Trading is full of fluff-> http://stocksignals.us]

Identifiant	Date	Heure	Titre	Texte
884950	15/12/2022	10:11	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>สล็อตแตกง่าย (http://ssoaeng.co.kr/member/login.html?noMemberOrder=&returnUrl=http%3a%2f%2fpagslotgame.vip) ผมคือ เว็บเดิมพันสล็อต ที่เปิดให้บริการ pg slot เป็น พีจีสล็อตเว็บตรง แหล่งรวมเกม slotpg มากกว่า 200 เกม เว็บคาสิโนออนไลน์ ยอดนิยมอันดับ 1</p> <p>ฝากเงิน ถอนเงิน ด้วย ระบบ AUTOMATIC ช่วยให้ ธุรกรรมการเงิน ของท่าน มั่นคง ปลอดภัย รวดเร็วทันใจ ภายใน 45 วินาที ร่วมสนุกกับ พีจีสล็อต ได้อย่างไรซัดจำกัด สมัคร PG SLOT เว็บตรง ตอนนี้ รับโปรโมชั่น SLOT PG ต่างๆมากมาย มีโหมดทดลองเล่น PGSLOT ให้ทุกท่าน ได้ทดลองเล่น พีจีสล็อต ก่อนวางเดิมพันด้วยเงินจริง เครดิตฟรี 10,000 บาท เปิดให้บริการ slotpg บน เว็บตรง PG SLOT ตลอด 24 ชม. ร่วมสัมผัสประสบการณ์ใหม่กับ Pg Slot ที่ เว็บหลักสล็อต กับทางทีมงาน สล็อตพีจีเว็บตรง ได้อย่างไรซัดจำกัด</p>
884951	15/12/2022	10:16	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	<p>Really no matter if someone doesn't be aware of after that its up to other people that they will assist, so here it occurs. Look at my web site - [php web hosting->https://mybookmarkedlinks.blogspot.com/2022/12/cloudways-promo-code-highest-discount.html]</p>

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884955	15/12 /2022	10:37	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Hey there are using Wordpress for your blog platform? I'm new to the blog world but I'm trying to get started and create my own. Do you require any html coding knowledge to make your own blog? Any help would be really appreciated! my webpage :: [nusantara77-> https://camrodmotorsports.com/]
884956	15/12 /2022	10:38	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Hi there, just became aware of your blog through Google, and found that it is truly informative. I am going to watch out for brussels. I will be grateful if you continue this in future. Lots of people will be benefited from your writing. Cheers! Also visit my homepage

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884957	15/12 /2022	10:39	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	I have read some good stuff here. Certainly price bookmarking for revisiting. I wonder how so much attempt you place to make this sort of wonderful informative web site. Here is my web site - [lotere123-> https://careersandjobs.org/]
884958	15/12 /2022	10:39	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Inspiring story there. What occurred after? Thanks! Feel free to visit my blog post [nusantara77-> https://myvegandirectory.com/]

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884959	15/12 /2022	10:40	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Pretty section of content. I just stumbled upon your weblog and in accession capital to assert that I acquire actually enjoyed account your blog posts. Anyway I'll be subscribing to your feeds and even I achievement you access consistently rapidly. Here is my site ... [theplanbproject.in-> https://theplanbproject.in/]
884960	15/12 /2022	10:42	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	each time i used to read smaller articles that as well clear their motive, and that is also happening with this paragraph which I am reading at this place. my homepage [theplanbproject.in-> https://theplanbproject.in/]

<u>Identifiant</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Titre</u>	<u>Texte</u>
884961	15/12 /2022	10:44	Projet de décret définissant des dérogations aux critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des combustibles ou carburants solides et gazeux issus de la biomasse s'appliquant dans les territoires d'outre-mer. Consultations publiques	Excellent post. Keep writing such kind of information on your page. Im really impressed by it. Hello there, You have done an incredible job. I will certainly digg it and in my view suggest to my friends. I'm confident they will be benefited from this website. My blog :: [toto-> https://totoadventuregames.online/]